



INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ROYAUME DE BELGIQUE  
MINISTÈRE DES  
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

# ENQUÊTE SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES

1978 - 1979

MÉTHODOLOGIE

1983





INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ROYAUME DE BELGIQUE  
MINISTÈRE DES  
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

# ENQUÊTE SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES

1978 - 1979

MÉTHODOLOGIE

1983

Droits d'auteurs réservés

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée, est interdite sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de la source.

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	7
PARTIE I - STRUCTURE DU BUDGET MENAGER	7
1. LE REVENU	7
1.1. Revenu des facteurs et revenu disponible	7
1.2. Revenus résultant de l'activité économique	8
1.3. Revenus provenant de la sécurité sociale	9
1.4. Autres transferts de revenus	10
1.5. Revenus des membres du ménage qui ne cèdent qu'une partie de ces revenus à la communauté	10
1.6. Charges relatives aux revenus	11
1.7. Relevé détaillé de la composition du revenu disponible	11
2. LA CONSOMMATION	11
2.1. Principes généraux	11
2.2. Remarques relatives à certains chapitres et rubriques	12
2.3. Remarques relatives à la consommation d'indépendants	13
3. L'ÉPARGNE, LES OPÉRATIONS EN CAPITAL, LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET DIVERS	13
3.1. Définition de l'épargne	13
3.2. Détail des opérations en capital et des opérations financières	13
3.3. Remarques relatives à la rubrique "opérations capital, opérations financières et divers" des ménages d'indépendants	14
PARTIE II - DESCRIPTION DE LA METHODE	15
1. CHOIX DES MÉNAGES ET AMPLEUR DE L'ENQUÊTE	15
2. CORRECTION DE L'INCIDENCE DES NON-RÉPONSES	15
3. COLLECTE DES DONNÉES	17
3.1. Au près des ménages des non-indépendants	17
3.1.1. Nature des données recueillies	17
3.1.2. Le carnet de ménage	18
3.1.3. Le carnet de poche	19
3.1.4. Le livret d'instructions	19

3.2. Après des ménages d'indépendants	20
3.2.1. Nature des données collectées	20
3.2.2. Le carnet de ménage des indépendants	20
3.2.3. Le carnet de poche	20
3.2.4. Le livret d'instructions des indépendants	20
4. TRAITEMENT DES DONNÉES	20
4.1. Première vérification et codage des données	20
4.2. Contrôle des données individuelles	21
4.3. Evaluation de la valeur des opérations en nature	21
4.4. Ventilation des dépenses pour travaux d'entretien, de transformation et de réparation aux bâtiments	22
4.5. Etablissement du bilan par ménage et calcul de l'écart statistique	23
4.6. Intégration des données des carnets de poche	23
 PARTIE III - PRESENTATION DES RESULTATS	 24
1. CARACTÉRISTIQUES	24
1.1. Groupe social	24
1.2. Ventilation régionale	24
1.3. Le nombre de personnes par ménage	24
1.4. Nombre d'unités de consommation par ménage	25
1.5. Le nombre d'enfants à charge	25
2. MODE DE CALCUL DES DONNÉES CONSIGNÉES DANS LES TABLEAUX	25
 PARTIE IV - LES DOCUMENTS DE BASE	 27
1. QUESTIONNAIRE A	29
2. PRÉENQUÊTE	33
3. QUESTIONNAIRE B	39
4. QUESTIONNAIRE B BIS	45
5. CARNET DE MÉNAGE POUR LES MÉNAGES DE NON-INDÉPENDANTS	51
5BIS. CARNET DE MÉNAGE POUR INDÉPENDANTS	73
6. CARNET DE POCHE	99
7. QUESTIONNAIRE C - MÉNAGE - SITUATION EN FIN D'ENQUÊTE	105
8. QUESTIONNAIRE D - PERSONNES, SITUATION EN FIN D'ENQUÊTE	117
9. QUESTIONNAIRE E	129

## ANNEXES

135

1. - COMPOSITION DU REVENU DISPONIBLE 137
2. - COMPOSITION DE L'EPARGNE, OPERATIONS DE CAPITAL, OPERATIONS FINANCIERES ET DIVERS 143
3. - LA SITUATION ECONOMIQUE ET CLIMATOLOGIQUE PENDANT LA PERIODE DE L'ENQUETE 145
4. - REPARTITION REGIONALE DES MENAGES AU COURS DE DIVERS STADES DE L'ECHANTILLONNAGE 147
5. - REPARTITION DES MENAGES PAR REGION ET LE GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL AU COURS DE L'ENQUETE  
SUR LES BUDGETS DES MENAGES. 149
6. - PUBLICATIONS CONTENANT LES RESULTATS DE QUELQUES ENQUETES SUR LES BUDGETS DES MENAGES  
REALISEES PRECEDEMMENT. 151



## I N T R O D U C T I O N

Du 1er octobre 1978 au 31 septembre 1979, l'Institut national de Statistique a effectué une enquête budgétaire auprès de ménages d'indépendants, d'employés et d'inactifs.

Une enquête sur les budgets des ménages vise à déterminer le niveau et la composition des recettes et des dépenses d'un certain nombre de ménages considérés comme représentatifs. Elle fournit les données de base nécessaires à l'étude des habitudes de vie et de consommation de divers groupes sociaux ainsi que des schémas de pondération pour le calcul d'indices de prix à la consommation. Elle réunit également une documentation précieuse pouvant servir par exemple à l'étude de la corrélation entre la consommation et le revenu et à l'estimation de la consommation privée sur le plan macro-économique.

La dernière enquête a eu lieu en 1973 - 1974.

### I. STRUCTURE DU BUDGET MENAGER

La technique des comptes nationaux (1) fournit, sur le plan macro-économique, un certain nombre de définitions et de classifications relatives aux revenus, à la consommation, à l'épargne, aux opérations en capital et aux opérations financières dont on peut utilement s'inspirer pour la présentation d'un budget ménager. Il ne peut toutefois être question ici d'une transposition pure et simple de ces notions au niveau du ménage individuel; aussi a-t-on dû se contenter, comme nous le verrons plus loin, d'une adaptation globale, tenant compte des données disponibles.

On distingue trois éléments dans le budget ménager :

- 1) le revenu et ses composants;
- 2) la consommation ;
- 3) les mouvements de capitaux et les opérations financières.

Chacun de ces trois éléments est explicité ci-après.

#### I. LE REVENU

##### 1.1. Revenu des facteurs et revenu disponible

Vu sous l'angle macro-économique, on distingue : 1) la part des ménages dans le revenu national, c'est-à-dire le revenu des facteurs échéant aux ménages, y compris les cotisations à la sécurité sociale et les impôts directs ; 2) le revenu disponible des ménages, égal au revenu des facteurs diminué des impôts directs, des cotisations à la sécurité sociale, des autres transferts de revenus payés (il s'agit de versements sans contrepartie) ainsi que des primes nettes d'assurance-dommages et augmenté des transferts perçus, des allocations de la sécurité sociale et des sommes versées par les compagnies d'assurance en matière d'assurance-dommages.

Etant donné que la consommation est déterminée par le revenu disponible plutôt que par le revenu des facteurs et que, par surcroît, dans une enquête sur les budgets ménagers, la notion de revenu disponible est bien plus facile à approcher, c'est cette dernière qui a été retenue.

---

(1) Cf. Système européen de comptes économiques intégrés (SEC).  
Office Statistique des Communautés Européennes - 1970.

Sur le plan individuel, le calcul du revenu disponible de chaque ménage doit bien entendu tenir compte des transferts de revenus entre ménages.

On trouvera ci-après une description détaillée des éléments du revenu disponible. On distingue, d'une part, les revenus résultant soit de l'activité économique, soit du patrimoine et, d'autre part, les revenus provenant de la Sécurité sociale et les autres transferts de revenus. Mise à part l'incidence des charges familiales résultant de l'application des barèmes de l'impôt sur les revenus, le montant des revenus provenant de l'activité économique et du patrimoine est fonction directe de l'ampleur de l'effort fourni et de l'importance des capitaux investis tandis que le montant des revenus issus de la Sécurité sociale et les transferts de revenus sont déterminés par d'autres facteurs (charges familiales, maladie, chômage, etc...). Outre les éléments précités, on a encore pris en considération les revenus des membres du ménage qui ne cèdent qu'une partie de ces revenus à la communauté, ainsi que certaines charges relatives aux revenus.

## 1.2. Revenus résultant de l'activité économique

Les revenus résultant de l'activité économique se compose des éléments suivants :

- *Revenu net provenant de l'exercice d'une activité indépendante.*

Le revenu net résultant d'une activité indépendante comprend le revenu net calculé de la personne de référence, ou éventuellement du partenaire, exerçant une activité indépendante. Il est évident que ce revenu ne se rencontre que chez les ménages d'indépendants.

- *Rémunération en espèces de l'activité principale.*

Ce poste désigné également sous le vocable "revenu d'une activité salariée" comprend les salaires et traitements de la personne de référence et des autres membres du ménage, le pécule de vacances et les autres rémunérations du travail. Il s'agit ici de salaires nets, à l'exclusion des cotisations à la Sécurité sociale et des impôts retenus à la source, salaires diminués des dépenses éventuelles effectuées à des fins professionnelles, telles les achats d'outils et d'équipement spéciaux de travail.

Les autres rémunérations du travail comprennent les subventions bénévoles des entreprises et diverses primes, paiement d'heures supplémentaires, etc... dont il n'est pas tenu compte sous la rubrique salaires et traitements. Il convient de noter que dans le cas des employés il faut entendre par pécule de vacances la prime de vacances payée séparément en sus du traitement ; dans le cas des ouvriers il s'agit du double pécule de vacances (les ouvriers ne percevant pas de salaire pendant la période des vacances).

- *Avantages en nature accordés par l'employeur.*

La rubrique avantages en nature accordés par l'employeur comprend la valeur estimée par l'Institut national de Statistique de tous les avantages en nature octroyés par les employeurs des membres du ménage : combustibles, vêtements, repas, logement, gaz et électricité, délivrance de billets de transports gratuits à certains agents, etc. En cas de livraison gratuite des marchandises ou des services, la valeur de l'avantage en nature est égale à la valeur globale de la marchandise livrée ou du service presté ; en cas de livraison à prix réduit, seule la différence entre la valeur globale et le montant effectivement payé entre en ligne de compte.

- *Revenu net d'activités accessoires.*

On distingue ici d'une part les revenus agricoles, horticoles et de l'élevage, et d'autre part les revenus provenant d'autres activités accessoires.

Le revenu net relatif à l'agriculture, à l'horticulture et à l'élevage correspond au produit des ventes, augmenté de la valeur estimée des produits de la culture ou de l'élevage, qu'ils soient consommés ou offerts, et diminué des frais de production qui incluent notamment les semences, les plants, les engrais, les outils de jardinage, le bétail et les animaux de basse-cour, les fermages, les fourrages, les polders et waterings, etc.

En appliquant cette formule on n'obtient toutefois qu'une approximation du revenu net. On néglige en effet les amortissements mais on tient compte, dans les frais de production, des achats d'outils; par ailleurs, seuls interviennent dans le calcul, les achats et les ventes d'animaux; on suppose donc implicitement que le cheptel n'a pas subi de modification. Cette approximation est néanmoins satisfaisante.

Les revenus provenant d'autres activités accessoires ont été calculés de la même manière : total des recettes diminué du montant des dépenses afférentes aux activités accessoires. Il est à remarquer que les indemnités octroyées aux ménages pour leur participation à l'enquête sur les budgets ménagers, une somme de 7.710 à 10.620 F a été versée au cours de l'enquête, ont été inscrites sous la présente rubrique. Dès lors, l'importance relative de cette composante du revenu s'en trouve surestimée.

- *Revenus nets du patrimoine.*

On distingue les revenus nets des biens immobiliers et les revenus nets des biens mobiliers.

Les revenus nets des biens immobiliers sont égaux à la somme des fermages et loyers effectivement perçus et des recettes provenant de la sous-location, augmentée de la valeur locative estimée du logement occupé par son propriétaire (revenus bruts des biens immobiliers) et diminuée des charges supportées par le propriétaire : précompte immobilier, intérêts sur prêts hypothécaires, taxes communales relatives aux logements ou bâtiments, dépenses d'entretien et de réparation incombant normalement aux propriétaires et frais d'administration de l'assurance des immeubles dont le ménage est propriétaire. Vu le caractère arbitraire de pareils calculs, dans des cas individuels tout au moins, on a renoncé à évaluer les amortissements. Il en résulte donc une surestimation du revenu et de l'épargne.

Les revenus nets des biens mobiliers comprennent les intérêts, les dividendes et autres revenus distribués et les tantièmes perçus par les ménages. Les intérêts payés ont été défalqués, à l'exception toutefois de ceux qui ont trait à des prêts contractés en vue de l'acquisition de biens immobiliers.

### 1.3. Revenus provenant de la sécurité sociale

Les éléments suivants ont été pris en considération :

- *Pensions.*

Celles-ci se subdivisent en pensions de vieillesse, de retraite et de survie, en pensions d'invalidité et autres pensions et en avantages en nature accordés aux pensionnés. Ce dernier poste concerne les combustibles livrés gratuitement aux mineurs pensionnés, le transport en commun gratuit, etc.

- *Indemnités de chômage.*

Celles-ci comprennent également les allocations provenant des fonds de sécurité d'existence.

- *Allocations d'incapacité de travail ou d'invalidité.*

Il s'agit de versements par la mutuelle.

- *Indemnités pour accidents de travail.*

- *Allocations familiales et primes de naissance.*

Cette rubrique couvre aussi les allocations familiales versées au personnel de l'Etat. Ces allocations, payées en même temps que le traitement, ont été calculées dans chaque cas par l'Institut national de Statistique et défalquées du traitement. Sous ce poste figurent également toutes les primes de naissance, quelle qu'en soit l'origine, y compris celles payées par les mutuelles.

- *Versements et remboursement par la mutuelle.*

Il n'a pas été fait de distinction entre l'assurance libre et l'assurance obligatoire. Seuls les paiements aux ménages sont repris dans ce poste à l'exclusion des montants versés directement par l'assurance maladie-invalidité au secteur médical.

- *Autres transferts de revenus provenant du secteur public et de diverses institutions.*

Ce poste comprend les bourses d'études, les indemnités de milice, les allocations des C.P.A.S. et les prestations sociales n.d.a. La valeur estimée des dons en nature n'émanant pas de l'employeur, ni d'autres ménages est également comprise dans ce poste.

- *Dépenses d'assurances sociales à défalquer*

Sous ce poste figurent les cotisations payées directement par les ménages aux mutuelles et les autres cotisations sociales comme les cotisations extra-légales pour la pension complémentaire.

#### 1.4. Autres transferts de revenus

- *Transferts entre ménages (rentes alimentaires et solde des dons reçus et faits)*

On reprend sous cette rubrique les rentes alimentaires et les dons en espèces reçus d'autres ménages ainsi que la valeur locative estimée de logements mis gratuitement à la disposition des ménages par d'autres ménages (non-employeurs).

Sont à déduire, les rentes alimentaires et les dons faits. Les dons comprenant toujours ceux faits à ou reçus de non-résidents.

- *Assurances, à l'exclusion des assurances-vie.*

Les primes d'assurance-dommages comprennent deux éléments : une partie destinée à couvrir les frais et les bénéfices des compagnies d'assurances et une partie qui est attribuée aux bénéficiaires sous forme d'indemnités et que l'on appelle la prime nette. Pour l'ensemble du secteur des assurances le montant global des primes nettes est égal, par définition, au montant total des indemnités payées. Si l'on considère un groupe de ménages, les deux montants peuvent être différents. Conformément au SEC, le revenu disponible a été calculé compte tenu des indemnités en matière d'assurance-dommages effectivement perçue et des primes nettes payées. La prime nette a été estimée en % de la prime totale effectivement payée.

- *Autres transferts de revenus.*

Parmi les éléments positifs de cette rubrique figurent notamment les indemnités versées par les syndicats (par ex. les indemnités de grève), les prix gagnés aux pronostics, aux loteries, au lotto et aux autres jeux et paris ainsi que diverses autres recettes.

Comme les primes d'assurance-dommages, les mises aux jeux et loteries comprennent deux éléments : une partie qui est redistribuée sous forme de prix et une partie qui sert à couvrir les frais administratifs et les bénéfices des organisateurs. En comptabilité nationale on ne tient pas compte du premier élément ni des prix effectivement distribués, étant donné que pour l'ensemble des ménages les deux montants sont identiques. Lorsqu'on présente toutefois les résultats d'une enquête budgétaire auprès d'un groupe de ménages, il convient d'en tenir compte pour le calcul du revenu disponible. La partie des mises destinée à être répartie sous forme de prix est à déduire et a été estimée en % de la mise.

Selon le SEC, les transferts payés aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages doivent également être soustraits du revenu des ménages. Conformément à cette règle, les dépenses relatives aux cultes, les cotisations aux organisations syndicales, aux partis politiques, aux organisations philosophiques, culturelles ou sportives et les dons aux institutions de bienfaisance ont été soustraits sous la rubrique autres revenus transférés.

#### 1.5. Revenus des membres du ménage qui ne cèdent qu'une partie de ces revenus à la communauté.

Cette rubrique comprend non seulement la partie du revenu cédée à la communauté, dont le montant figure au carnet de ménage, mais aussi la partie non cédée, dont le montant a été estimé de la manière exposée plus loin.

## 1.6. Charges relatives aux revenus

Pour obtenir le revenu disponible défini par le SEC, il convient de soustraire de la somme des postes ci-dessus décrits les éléments suivants :

- impôts sur le revenu non encore déduits (il s'agit des impôts non retenus à la source); les remboursements trop perçus d'impôts éventuels sont ajoutés.
- taxe de circulation (qui est considérée comme un impôt sur le revenu lorsqu'elle est payée par un ménage);
- amendes et contraventions pénales, frais de justice et redevances pour documents délivrés par les administrations publiques.

## 1.7. Relevé détaillé de la composition du revenu disponible.

Dans l'annexe 1 - "Composition du revenu disponible" - on trouvera un aperçu de la façon dont diverses recettes et éventuellement dépenses, ont été groupées pour constituer les rubriques auxquelles correspondent les résultats publiés. On y lira également jusqu'à quel niveau les chiffres peuvent être détaillés à la demande des utilisateurs. On se souviendra toutefois que par une subdivision de plus en plus poussée, les phénomènes se rapporteront à des groupes de ménages plus réduits, augmentant ainsi l'erreur d'échantillonnage aléatoire et l'erreur d'observation.

## 2. LA CONSOMMATION

A quelques exceptions près, qui seront précisées plus tard, on a suivi les définitions et classifications du SEC. Un aperçu du classement utilisé n'est pas nécessaire : les tableaux reproduisant les résultats sont suffisamment clairs à cet égard. On trouvera ci-après l'exposé de quelques principes généraux ainsi que la description de certaines rubriques dont le contenu ne peut être déduit sans plus de la dénomination employée.

### 2.1. Principes généraux

Par consommation des ménages on entend tous les biens et services, consommés par le ménage lui-même ou offerts à des tiers; les dons provenant d'autres ménages n'entrent pas en ligne de compte dans la consommation des ménages ceci afin d'éviter les doubles emplois.

En d'autres termes, la consommation comprend :

- a) des biens et services achetés;
- b) des biens et services produits par le ménage;
- c) des biens et services obtenus de l'employeur ou d'organismes publics à prix réduits ou sans débours.

La valeur des éléments b) et c) doit être imputée du budget. La consommation imputée comprend donc : 1) la valeur estimée de tous les biens et services que le ménage a obtenus sans débours (production de l'activité exercée par le ménage et avantages en nature accordés par l'employeur); 2) la différence entre la valeur globale estimée et la partie effectivement payée des biens et services obtenus à prix réduits.

Les produits achetés ont été considérés comme étant consommés au moment de l'achat ou de l'acquisition, même si une partie a servi à constituer des provisions ou n'a jamais été effectivement consommée, par suite de détérioration p. ex. Dans le cas de produits provenant de l'activité agricole, horticole ou de l'élevage du ménage, c'est la récolte totale qui a été considérée comme consommation, étant entendu toutefois que les ventes éventuelles des produits de la récolte ont été déduites.

Les produits achetés à tempérament ont également été considérés comme consommés au moment de l'achat. Chaque produit acheté durant l'enquête a donc été repris en consommation pour sa valeur globale, que le montant de l'achat ait été ou non complètement payé à la fin de l'enquête; le montant restant à payer à ce moment a été comptabilisé comme emprunt.

Les sommes liquidées durant l'enquête à valoir sur achats effectués avant le début de l'enquête n'ont pas non plus été reprises en consommation; elles ont été comptabilisées en tant que remboursements de dettes. Le montant payé lors d'un achat à tempérament peut être considéré comme comportant trois éléments : le montant réel de l'achat, les frais administratifs et les intérêts. Selon les principes qui régissent les comptes nationaux, il ne faudrait relever en consommation que les deux premiers éléments : le premier dans la rubrique correspondant à la nature du produit acheté, le deuxième sous la rubrique "Services financiers". Toutefois cette scission n'a pas été opérée en raison de difficultés d'ordre pratique. Les trois éléments réunis ont été relevés en consommation sous la rubrique correspondant à la nature du produit.

Comme indiqué ci-dessus, on peut distinguer deux éléments dans les primes d'assurance-dommages (cela vaut également pour les assurances-vie) et dans les sommes engagées dans les jeux et loteries, à savoir : une partie destinée à couvrir les frais des compagnies d'assurances et des organisateurs de jeux et loteries, y compris le bénéfice de ces entreprises et une partie échéant aux ménages sous forme d'indemnités ou de prix. Seule la première partie couvrant les frais d'administration, a été comptabilisée sous diverses rubriques de la consommation.

Les dépenses en argent de poche ainsi que les achats financés à l'aide du revenu non cédé à la communauté ont été ventilés par type de biens ou de services achetés à l'aide des résultats d'une enquête spéciale effectuée auprès de personnes de 14 ans ou plus, faisant partie des ménages qui collaboraient à l'enquête. Ces dépenses ont été ajoutées aux dépenses des ménages et laissées dans les rubriques appropriées. L'argent de poche attribué aux enfants de moins de 14 ans figure sous une rubrique séparée dans le chapitre loisirs.

Pour autant qu'elles aient trait à la consommation, les dépenses en monnaie étrangère ont été reprises en même temps que les dépenses en monnaie nationale dans un poste séparé de la consommation (vacances et voyages, biens de consommation courante); la conversion a été faite au cours moyen du mois en question. Sur base des achats et des ventes de monnaie étrangère et des dépenses en monnaie étrangère, on a calculé l'accroissement ou la diminution du volume de monnaie étrangère, exprimés en monnaie nationale. Ces montants ont été repris aux rubriques "augmentation ou diminution de l'avoir en caisse, en banque et au compte de chèques postaux", classées dans la troisième partie du budget.

Dans les comptes nationaux, les achats sont enregistrés déduction faite des réductions accordées. Lors du dépouillement de l'enquête budgétaire, ce principe n'a toutefois pu être appliqué lorsqu'il s'agit de réductions accordées sous forme de timbres-ristourne ou de remboursements effectués par des coopératives. Les montants en cause ont été déduits globalement de la consommation.

Les dépenses en emballages consignés et cautions (en matière d'eau, gaz, électricité, téléphone ...) ne figurent pas dans la consommation; elles ont été classées sous la rubrique divers de la troisième partie du budget (opérations de capital, opérations financières et divers). Il en va de même pour les dépenses effectuées pour le compte de tiers (frais de voyage pour le compte de l'employeur, p. ex.).

## 2.2. Remarques relatives à certains chapitres et rubriques.

Les chapitres "Denrées alimentaires" et "Boissons" concernent les denrées alimentaires et boissons consommées à domicile. La consommation dans des hôtels, restaurants, cafés, pensionnats et établissements hospitaliers est mentionnée sous les rubriques appropriées.

Le poste loyer comprend : 1) les loyers effectivement payés par les locataires; 2) la valeur locative brute, estimée par le ménage concerné, lorsqu'il s'agit de logements habités par leur propriétaire ou par des ménages logés gratuitement. Puisque la valeur locative globale a été prise en consommation, ni l'amortissement des prêts hypothécaires ni les intérêts payés ne pouvaient être inclus dans la consommation; l'amortissement a été comptabilisé comme remboursement de dette parmi les opérations financières; les intérêts ont été défalqués du revenu brut des biens immobiliers.

Les impôts fonciers et les taxes communales n'ont été repris dans les charges que dans la mesure où ils ont été payés par les locataires : dans ce cas ils doivent en effet être considérés en tant que supplément de loyer. Les impôts payés par les propriétaires ont été déduits du revenu brut des biens immobiliers.

Les frais de réparation, d'aménagement et d'entretien courants se rapportent à des travaux d'entretien et de réparation qui, étant donné leur nature, doivent normalement être supportées par les locataires, ce qui n'empêche qu'elles concernent tout autant les logements occupés par le propriétaire que ceux des locataires. On expose plus loin comment ces dépenses ont été estimées. Les autres dépenses pour entretien et réparations ont été déduites du revenu brut des biens immobiliers.

Sous les diverses rubriques qui se rapportent aux soins médicaux et aux produits pharmaceutiques figurent les montants payés directement aux médecins, pharmaciens et établissements hospitaliers ainsi qu'au personnel para-médical. Ces montants n'ont pas été diminués des remboursements effectués par l'assurance maladie-invalidité libre ou obligatoire ni, par ailleurs, majorés des montants payés directement par l'assurance-maladie au secteur médecine. Il est dès lors bien entendu que les montants mentionnés ne concernent pas les frais médicaux globaux. Il était pratiquement impossible de procéder autrement. Les remboursements à l'assuré même étaient connus mais l'on ne possédait aucun renseignement sur les versements directs au secteur médecine (par ex. les pharmaciens).

La taxe de circulation est considérée comme un impôt sur le revenu et est soustraite à ce titre du revenu; elle ne figure donc pas dans la consommation.

### 2.3. Remarques relatives à la consommation d'indépendants

D'après la définition de la consommation des ménages, les biens que le ménage a prélevés dans sa propre affaire constituent également une consommation. Ces biens ont été évalués au prix coûtant, c'est-à-dire au prix que le ménage a payé au fournisseur. Dans le cas de consommation de produits résultant de l'exercice d'une activité indépendante (par exemple un boulanger consommant son propre pain), il a été demandé à l'intéressé d'inscrire un prix de revient calculé ou estimé.

Les "dépenses mixtes" sont caractéristiques des budgets de ménages d'indépendants : il s'agit d'achats de biens et de services destinés à la fois au ménage et à l'exercice de la profession indépendante. Tel peut être le cas par exemple, des dépenses pour le téléphone, l'électricité, le loyer, l'entretien des bâtiments, l'utilisation d'une voiture, etc. De ces dépenses, seule la partie se rapportant réellement au ménage peut apparaître comme consommation du ménage. Généralement, le ménage lui-même s'est chargé de la répartition de ces dépenses mixtes entre l'affaire et le ménage. On peut supposer, en effet, que cette répartition est celle qui traduit le mieux la situation, laquelle peut différer fortement d'un ménage à l'autre. Dans quelques cas, les ménages ont omis de ventiler ces dépenses : la part de consommation privée a alors été évaluée sur base de la consommation moyenne du bien ou service en question par les autres ménages d'indépendants.

En ce qui concerne les éventuelles dépenses mixtes de transport privé, l'I.N.S. a calculé la consommation du ménage à l'aide des informations obtenues en réponse aux questions complémentaires se rapportant au kilométrage mentionné au compteur au début et à la fin de l'enquête ainsi qu'au nombre de kilomètres parcourus à des fins professionnelles.

## 3. L'ÉPARGNE, LES OPÉRATIONS EN CAPITAL, LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET DIVERS

### 3.1. Définition de l'épargne

On peut définir l'épargne comme étant la différence entre le revenu et la consommation. Si le solde de toutes les recettes et dépenses, y compris l'augmentation ou la diminution de caisse, est égal à zéro, l'épargne est aussi égale au solde de toutes les opérations qui ne relèvent ni du revenu ni de la consommation. On a donc :

épargne = revenu - consommation, ou

épargne = dépenses autres que celles de consommation - recettes autres que les revenus.

Toutefois, là où les recettes et les dépenses présentent un écart statistique dû à divers facteurs, les deux définitions ne donnent pas le même résultat et un choix s'impose.

Puisque l'on ignore à quel genre d'opérations se rapporte l'écart statistique, l'épargne a été calculée d'après la seconde formule; on aura donc : épargne = revenu - consommation - écart statistique; où : écart statistique = recettes globales - dépenses globales.

### 3.2. Détail des opérations en capital et des opérations financières.

L'épargne boucle le budget ménager : il suffirait, en principe, de ne mentionner que ce montant global. Il est toutefois intéressant de donner également un aperçu des diverses opérations qui constituent finalement le solde d'épargne. Les recettes et dépenses relatives à ces opérations ont été classées en trois groupes : les opérations en capital, les opérations financières et les opérations diverses.

Les tableaux donnent un aperçu détaillé des deux premiers groupes; la plupart des termes employés sont suffisamment clairs pour que l'on puisse se contenter de ne formuler que quelques remarques générales tout en donnant une spécification plus détaillée de certains postes. Il est possible de fournir plus de précisions pour certaines rubriques, comme il apparaît à l'annexe 2.

Les opérations en capital comprennent les transactions en biens de capital (immeubles, terrains) et les transferts de capitaux sans contrepartie (primes à la construction, droits de succession, etc.).

Les opérations financières entraînent une variation des dettes ou des créances.

Les primes nettes d'assurance-vie, c'est-à-dire la partie de la prime qui n'est pas destinée à couvrir les frais et bénéfices des compagnies d'assurance, sont considérées comme étant une forme d'épargne ou de placement; à l'inverse, les capitaux versés par les compagnies d'assurance doivent être traités comme un prélèvement sur l'épargne.

Sous la rubrique "Amortissement de prêts contractés pour l'acquisition de biens immobiliers", seule a été reprise la partie des versements couvrant l'amortissement de la dette hypothécaire; la quote-part relative aux intérêts a été défalquée du revenu brut provenant de biens immobiliers.

La rubrique "Divers" se rapporte à des recettes et dépenses en emballages consignés et cautions (gaz, eau électricité, téléphone ...), à des dépenses pour compte de tiers et à des remboursements de dépenses effectuées pour compte de tiers ainsi qu'à des pertes ou vols d'argent.

### 3.3.-Remarques relatives à la rubrique "opérations en capital, opérations financières et divers" des ménages d'indépendants

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des rubriques qui concernent exclusivement les ménages d'indépendants. Pour des raisons pratiques, on a renoncé à évaluer les fluctuations des stocks de matières premières et des biens en cours de fabrication ainsi que les amortissements.

Éléments d'épargne qui apparaissent uniquement dans le budget des ménages d'indépendants (les chiffres se réfèrent à la numérotation des rubriques dans la publication).

RECETTES (désépargne)	DÉPENSES (épargne)
<i>Opérations de capital</i>	
11.3 Vente de machines et de matériel usagés	21.3 Achats de machines et de matériel
<i>Opérations financières</i>	
12.8 Accroissement de dettes envers les fournisseurs	22.8 Diminution de dettes envers les fournisseurs
12.9 Diminution de crédits accordés à des clients	22.9 Accroissement de crédits accordés à des clients
12.10 Accroissement de dettes envers l'O.N.S.S. et l'administration de la T.V.A.	22.10 Diminution de dettes envers l'O.N.S.S. et l'administration de la T.V.A.

## II. DESCRIPTION DE LA METHODE

### I.- CHOIX DES MÉNAGES ET AMPLIEUR DE L'ENQUÊTE

Dans la pratique, l'idéal d'une enquête budgétaire basée intégralement sur un choix fait au hasard n'est pas entièrement réalisable, étant donné l'obligation de recourir à la collaboration volontaire des ménages. Afin d'assurer à l'échantillon une représentativité normale, les ménages dont la participation à l'enquête a été sollicitée, ont été choisis au hasard suivant la méthode exposée ci-après. L'éventuelle distorsion résultant de l'incidence des non-réponses a été corrigée, dans la mesure du possible, par repondération.

L'objectif était de terminer l'enquête avec 3.000 ménages, répartis entre les diverses catégories socio-professionnelles (ouvriers, employés, inactifs, indépendants) de manière à obtenir une précision identique des résultats pour les diverses catégories socio-professionnelles. Pour arriver à cette répartition il a été tenu compte des variances observées dans la précédente enquête sur les budgets des ménages (1973-1974) au niveau des grandes rubriques de la consommation dans chaque classe socio-professionnelle. La répartition à laquelle on aboutit ainsi est la suivante : 518 ménages d'ouvriers, 592 ménages d'employés, 875 ménages d'indépendants et 1.015 ménages d'inactifs. Cette répartition ne correspond pas à celle de l'ensemble des ménages (univers). A l'intérieur de chaque catégorie socio-professionnelle, la répartition régionale est la même que celle que l'on observe, pour la catégorie correspondante, au niveau de l'univers.

La participation à l'enquête sur les budgets des ménages n'est pas obligatoire. Compte tenu du degré de collaboration qu'on s'efforçait d'obtenir, pour chaque classe socio-professionnelle, on avait fixé à 9.958 le nombre de ménages qu'il convenait de solliciter en vue d'atteindre l'objectif fixé. La répartition de ce nombre par classe socio-professionnelle est la suivante : 1.915 ménages d'ouvriers, 1.227 ménages d'employés, 2.917 ménages d'indépendants et 3.899 ménages d'inactifs. Ici aussi, la répartition régionale à l'intérieur de chaque catégorie est proportionnelle à celle que l'on observe au niveau de l'univers. Ces 9.958 ménages constituent l'échantillon de départ de l'enquête sur les budgets des ménages.

En 1977, l'I.N.S. a effectué une enquête socio-économique par sondage systématique de 8 % de la population de chaque commune. La participation à cette enquête était obligatoire. L'échantillon de départ de l'enquête sur les budgets des ménages constitue un sous-échantillon de celui de l'enquête de 1977. Signalons à ce propos que cette façon de procéder a, en outre, permis d'obtenir des informations qui ont servi, dans une certaine mesure, à corriger les distorsions dues aux cas de non-réponse, ainsi que nous l'expliquons dans la suite de notre exposé.

Pour prélever l'échantillon de départ de 9.958 ménages dans celui de l'enquête socio-économique de 1977, il a été procédé en deux étapes :

- a) Tirage systématique de quelque 15.300 ménages en Flandre, 9.400 ménages en Wallonie et 4.000 ménages dans l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, soit au total quelque 28.700 ménages.
- b) Classement de ces ménages par catégorie socio-professionnelle dans chaque région (ce classement n'avait pas encore été fait à ce moment au niveau de l'ensemble de l'échantillon de l'enquête de 1977) et tirage au hasard, par catégorie socio-professionnelle et par région, du nombre de ménages nécessaires pour constituer l'échantillon de départ.

Etant donné que l'échantillon ainsi constitué ne comportait aucun ménage créé depuis le 1.1.1977, on a effectué un tirage complémentaire de 203 ménages, parmi les conjoints qui se sont unis en Belgique en 1977 (tirage aléatoire pur effectué dans les registres de mariage des communes).

Au cours de la semaine du 17 au 23 avril 1978, tous les ménages désignés par le sort ont reçu une lettre de l'I.N.S. sollicitant leur collaboration. Une ou deux lettres de rappel ont été envoyées aux ménages qui avaient négligé de répondre à la première missive. Pendant les mois de juillet et août les ménages d'indépendants n'ayant pas marqué leur accord pour participer à l'enquête ont reçu la visite d'un enquêteur qui s'est efforcé de les convaincre de l'importance de leur participation à cette enquête. (La dite pré-enquête)

Le nombre de ménages disposés à participer à l'enquête étant particulièrement faible à Bruxelles, 922 ménages complémentaires ont été tirés parmi les 4.000 ménages dont question ci-dessus, en tenant compte des différences d'attitudes des groupes professionnels considérés.

Initialement 11.083 ménages ont été invités à participer à l'enquête. Parmi eux, 3.946 ont réagi positivement et 2.443 ont collaboré pendant les 12 mois requis. La répartition des ménages selon le groupe socio-professionnel auquel ils appartenaient au moment de l'enquête de 1977, à travers les divers stades de l'échantillonnage, est consignée au tableau ci-dessous (1).

Ménages de	Univers (2)		Objectif		Echantillon initial		Echantillon final (4)		Propension à la collaboration
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Ouvriers	874 399	26	518	27	2 005	18	510	21	25,4
Employés	862 883	26	592	20	1 434	13	599	25	41,8
Indépendants	373 829	11	875	29	3 510	32	649	27	18,5
Inactifs (3)	1 193 733	37	1 018	34	4 134	37	685	27	16,6
	3 304 844	100	3 000	100	11 083	100	2 443	100	22,0

Lors de la répartition du nombre souhaité de 3.000 ménages on s'était proposé d'atteindre une précision identique pour les différentes catégories sociales et non de réaliser une représentation proportionnelle de ces différentes catégories. Le calcul de moyennes de deux ou plusieurs catégories, implique donc une pondération des moyennes de ces catégories selon leur importance respective dans l'univers.

Pour chaque groupe social, le nombre de ménages à contacter (voir colonne "échantillon initial") pour atteindre le nombre requis a été déterminé sur la base du nombre de non-réponses observées lors des enquêtes précédentes. Comme l'indiquent les chiffres de la colonne "échantillon final", le nombre de ménages d'ouvriers et d'employés requis a été atteint à quelques unités près. Par contre, force est de constater que la propension à collaborer des indépendants et des inactifs est de loin inférieure à ce que l'on pouvait espérer.

## 2. CORRECTION DE L'INCIDENCE DES NON-RÉPONSES

Le nombre de défections est considérable : même chez des employés il atteint près de 60 %. Dans la mesure où ce phénomène est dû à des facteurs liés au mode de vie des ménages, l'enquête peut donner une image déformée de la réalité. Pour redresser au mieux la distorsion résultant de l'incidence des non-réponses et pour neutraliser l'effet de la représentation non-proportionnelle des catégories sociales, les résultats tant à l'intérieur des catégories sociales qu'entre celles-ci, ont été repondérés selon la méthode décrite ci-dessous.

Parmi les 2.443 ménages ayant participé jusqu'au bout à l'enquête sur les budgets des ménages, 2.403 avaient été également interviewés à l'occasion de l'enquête socio-économique d'avril 1977. Cette dernière enquête concernait près de 250.000 ménages, sélectionnés de façon systématique à partir d'un point de départ aléatoire dans chaque commune. Un échantillon ainsi prélevé reflète fidèlement l'ensemble de la population.

Il était donc possible de répartir ces 2.403 ménages se retrouvant dans l'échantillon de l'enquête sur les budgets des ménages en groupes homogènes suivant un certain nombre de caractéristiques que ces ménages présentaient en avril 1977 selon l'enquête socio-économique, caractéristiques dont on peut admettre qu'elles affectent les budgets des ménages.

(1) La répartition par région linguistique est donnée en annexe 4.

(2) Selon l'enquête socio-économique de 1977 (ménages privés).

(3) Chômeurs y compris.

(4) La répartition des ménages selon la classe sociale à laquelle ils appartenaient durant l'enquête sur les budgets des ménages est donnée en annexe 5.

Les 40 autres ménages se sont formés après avril 1977; ils ont été classés dans les groupes appropriés sur la base des critères qu'ils présentaient au début de l'enquête sur les budgets des ménages.

Les caractéristiques prises en considération sont les suivantes :

- la région : Flandre , Wallonie, Bruxelles
- le groupe socio-professionnel : ouvrier, employé, indépendant, inactif
- le statut d'occupation du logement : locataire, non locataire
- la taille du ménage (1 personne, 2,3,4 personnes, 5 personnes et plus)
- le nombre de personnes exerçant une activité professionnelle (0, 1, 2 et plus)

Sur base de ces critères on a distingué 234 groupes.

Lorsqu'on multiplie les données de chaque ménage par le rapport existant entre le nombre de ménages dans la population appartenant au même groupe que le ménage concerné d'une part, et le nombre de ménages de ce groupe ayant participé à l'enquête sur les budgets des ménages d'autre part, on obtient, après addition des résultats ainsi calculés, des totaux valables pour l'ensemble de la population, soit pour un univers de 3.304.844 ménages privés, comme pour l'enquête socio-économique de 1977. De la même façon, on peut calculer des totaux pour un quelconque sous-groupe de la population. Les caractéristiques que présentaient les ménages au moment de l'enquête sur les budgets des ménages peuvent donc servir également de critères permettant de distinguer de tels sous-groupes.

Les moyennes pour la population et pour les sous-groupes s'obtiennent en divisant les totaux par le nombre correspondant de ménages dans la population ou dans les sous-groupes.

Pour chacun des 234 groupes constitués ainsi sur base des caractéristiques que présentaient les ménages en avril 1977 - on a donc calculé un coefficient qui est égal au rapport existant entre le nombre des ménages dans la population et le nombre des ménages participant à l'enquête. Les groupes non repris dans l'échantillon ou représentés par un ou deux ménages seulement, ont été incorporés, aux fins du calcul de leur coefficient, dans des groupes voisins de la population et de l'échantillon. Au plus faible se révèle être la propension à collaborer dans un groupe, à l'intérieur d'une même catégorie sociale, au plus élevé sera le coefficient. En multipliant les résultats par ces coefficients, la distorsion qui résulterait d'une propension inégale entre les groupes à collaborer, peut être neutralisée dans une certaine mesure. De plus, on respecte aussi les poids exacts des moyennes de différentes catégories sociales intervenant dans le calcul d'une moyenne générale.

Les moyennes calculées sont également valables pour la population au moment de l'enquête sur les budgets des ménages, parce qu'on peut raisonnablement supposer qu'un échantillon de ménages représentatif - ou devenu représentatif par pondération - de la situation existant en avril 1977, l'est encore pour la période allant du 1er octobre 1978 au 30 septembre 1979.

Les totaux calculés sont eux aussi valables pour la population en 1978-1979, pour autant qu'on ait tenu compte de l'accroissement de la population totale depuis avril 1977.

### 3. COLLECTE DES DONNÉES

#### 3.1. Après des ménages des non-indépendants

##### 3.1.1. Nature des données recueillies

Si l'on veut étudier la corrélation existant entre le revenu, la consommation et l'épargne et donner un aperçu complet de la structure du budget ménager, il convient de recueillir des données détaillées non seulement sur les dépenses de consommation mais également sur les composantes du revenu, l'épargne, les opérations en capital et les opérations financières.

On a donc demandé un relevé complet des recettes et des dépenses ce qui permet aussi d'en contrôler la concordance.

En outre, on souhaitait recueillir, dans la mesure du possible, des renseignements concernant les quantités consommées, effectuer des calculs de prix moyens et, pour ce qui est de la consommation, opérer une distinction entre les biens et services achetés et ceux obtenus sans paiement. On souhaitait d'autre part recueillir des renseignements séparés concernant les achats au comptant et les achats à tempérament.

Pour réaliser ce travail, il fallait disposer d'un relevé complet de toutes les transactions en espèces et d'un certain nombre de transactions en nature jugées importantes. Les transactions en nature avec des tiers (employeur et autres) ont toutes été relevées sans distinction : par contre, les transactions relatives à la production familiale (consommation et dons) ont été limitées aux produits de l'agriculture, de l'horticulture et de l'élevage. On a donc fait abstraction des autres biens produits par le ménage (notamment les vêtements) ainsi que des travaux de réparation. Non seulement il est très difficile de déterminer les activités et les travaux qui normalement n'entrent pas dans les attributions de la ménagère ni des autres membres du ménage mais encore manque-t-on le plus souvent d'une base solide d'estimation de la valeur ainsi constituée. Ces inconvénients sont de moindre importance pour l'agriculture, l'horticulture et l'élevage. Ajoutons à ce que les matières premières utilisées pour les réparations et la production du ménage peuvent fort bien figurer sous certaines rubriques de la nomenclature de la consommation telles que tissu d'habillement, matériaux de réparation et d'entretien du logement. En revanche on fausserait l'image de la consommation en retenant l'utilisation de matières premières telles que les plants et semences, les engrais, les fourrages, etc... tout en omettant la consommation de pommes de terre, de légumes, de fruits, d'oeufs, etc... en provenance de la production familiale.

Comme les ménages sont appelés à être subdivisés, lors de la présentation des résultats, en quelques groupes homogènes définis d'après un certain nombre de caractéristiques du logement, confort ménager, etc...) ces caractéristiques ont été demandées, au début et à la fin de l'enquête, à l'aide de questionnaires spéciaux.

### 3.1.2. Le carnet de ménage

Les renseignements relatifs aux recettes et dépenses des ménages ont été recueillis dans des carnets de ménage à remplir durant toute l'année. Pour en assurer le caractère confidentiel, le carnet ne mentionnait que le numéro du ménage et le nom de la commune. Le carnet étant reproduit dans la partie quatre, une description sommaire suffit.

Le carnet était renouvelé tous les mois, tout nouveau carnet étant envoyé par la poste. Un enquêteur de l'Institut national de Statistique, chargé de reprendre le carnet rempli, en profitait pour vérifier rapidement les renseignements fournis, demander des précisions éventuelles et fournir au besoin, surtout au début de l'enquête, des explications complémentaires sur la façon de remplir le carnet.

Tout a été mis en oeuvre pour que les carnets soient faciles à remplir. C'est ainsi que les ménages ne devaient nullement se préoccuper de la classification et de la codification des dépenses. On leur demandait uniquement d'inscrire chaque somme dépensée sur les pages ad hoc (une pour chaque jour et quelques pages pour les dépenses périodiques) de mentionner éventuellement les quantités correspondantes et de préciser le motif du paiement. Cette méthode présentait un double avantage : elle épargnait aux ménages la peine de devoir lire lors de chaque inscription une nomenclature détaillée et garantissait l'uniformité de la codification et, partant, l'homogénéité du contenu des rubriques de la nomenclature.

Au début de l'enquête, elle a néanmoins suscité quelques difficultés. En effet, la nomenclature utilisée étant vaste et détaillée, les inscriptions étaient souvent trop vagues pour permettre une codification exacte de sorte que, dans bien des cas, il fallut demander des précisions complémentaires. Il est vrai que certaines imprécisions ne pouvaient être corrigées complètement; c'est pour cette raison qu'on a créé les rubriques "produits alimentaires non précisés" et "consommation non précisée".

Pour les recettes, on a suivi une autre méthode. Etant donné qu'il y a moins de diversité en matière de recettes qu'en matière de dépenses, la plupart des rubriques ont été imprimées dans le carnet de ménage et le ménage devait choisir la ou les rubriques appropriées. On a veillé cependant à ce que les rubriques soient précisées de manière telle qu'elles ne puissent donner lieu à des interprétations personnelles; on a par ailleurs prévu la possibilité de déclarer séparément, en les précisant, d'autres recettes étrangères aux rubriques figurant au carnet.

Le carnet de ménage destiné aux ménages de non-indépendants a été conçu comme un livre de caisse, où devaient être inscrites toutes les recettes et dépenses effectuées le jour même. Il ne suffit pas, toutefois, de connaître les opérations de caisse pour pouvoir reconstituer le budget ménager. Ainsi, pour calculer la consommation, c'est le moment de l'achat et non celui du paiement qui est déterminant. C'est pourquoi, pour les achats à tempérament on a été obligé, non seulement de faire noter la quote-part effectivement payée mais encore de faire inscrire dans une colonne spéciale les sommes restant à payer et de donner mention, à l'endroit prévu à cet effet, de tous paiements ultérieurs. Une autre difficulté a surgi pour ce qui concerne les opérations en monnaies étrangères et les dépenses faites à l'étranger. Pour avoir un relevé complet de toutes les opérations en argent belge, les achats ou ventes de monnaies étrangères devaient être enregistrés comme dépenses ou recettes ordinaires; étant donné toutefois qu'un achat de monnaies étrangères ne peut être considéré comme de la consommation, on a été obligé de faire noter séparément, en dehors du compte caisse, les dépenses effectuées à l'étranger en monnaies étrangères (pour vacances et voyages, articles de consommation courante, investissements). Quant aux dépenses effectuées éventuellement à l'étranger en argent belge, elles n'ont pas posé de problème particulier.

A la fin de chaque mois, il fallait établir un bilan de l'ensemble des recettes et des dépenses en espèces avec mention du montant de l'avoir en caisse et du solde créditeur des comptes en banques et de chèques postaux au début et en fin de chaque période. De cette façon les ménages pouvaient constater les oublis éventuels et les réparer dans la mesure du possible tandis que l'Institut national de Statistique était en mesure de se faire une idée de l'importance des écarts au compte caisse. Ce problème sera traité plus loin.

Notons enfin que les ménages ont été invités à préciser si les produits achetés devaient permettre d'exercer une activité accessoire, que le prix des emballages consignés devait toujours être indiqué séparément (à moins qu'il ne s'agisse d'un échange) et que les dépenses effectuées pour le compte de tiers devaient toujours être déclarées comme telles. Toutes ces précisions étaient indispensables pour un calcul exact de la consommation.

Dans le carnet de ménage, on avait également prévu la place nécessaire à l'inscription de la consommation de repas gratuits ou de repas à prix réduits, de la consommation et des dons de produits résultant de l'activité familiale (agriculture, horticulture et élevage). En principe, seules les quantités devaient être déclarées, l'Institut national de Statistique se chargeant d'en estimer la valeur (cf. infra). Pour les achats à prix réduits, il fallait évidemment déclarer le montant payé. Ici également, l'Institut national de Statistique a procédé à une estimation complémentaire.

### 3.1.3. Le carnet de poche

Dans le carnet de ménage on notait uniquement les opérations du ménage proprement dit (caisse et compte(s) à vue du ménage). Il fallait donc envisager le cas des membres du ménage qui ne cèdent qu'une partie de leur revenu à la communauté, ainsi que le traitement de l'argent de poche attribué à certains membres du ménage, inscrit dans le carnet, sous la rubrique argent de poche.

Pour se faire une idée du niveau et de l'affectation de la part du revenu qui n'est pas cédée à la communauté et de l'affectation de l'argent de poche, on a créé un "carnet de poche". Chaque membre du ménage âgé de plus de 14 ans, qui ne cédait qu'une partie de ses revenus ou disposait d'argent de poche, fut invité à noter de façon détaillée ses recettes et ses dépenses dans un carnet de poche et ce pendant trois mois. Etant donné que la consommation est sujette à des variations saisonnières, il a été demandé pendant chaque trimestre à un quart des intéressés de remplir un carnet de poche. Un exemplaire de ce carnet est reproduit dans la partie IV.

### 3.1.4. Le livret d'instructions

Au début de l'enquête, chaque ménage a reçu un livret d'instructions énonçant les principes régissant la collaboration à l'enquête. Ce livret constituait un manuel utile lors du premier exposé par l'enquêteur et une documentation complémentaire à consulter éventuellement pendant toute la durée de l'enquête.

### 3.2. Après des ménages d'indépendants

#### 3.2.1. Nature des données collectées

Le budget des ménages d'indépendants comporte un agrégat particulièrement difficile à déterminer, à savoir le revenu net provenant de l'exercice d'une activité indépendante. Ce revenu n'est en effet connu qu'après comptabilisation de toutes les recettes et dépenses professionnelles. L'exigence d'une telle information complète aurait impliqué, tant pour les ménages d'indépendants que pour le traitement des données, un alourdissement considérable de l'effort déjà important imposé par cette enquête.

Il fallait donc imaginer une autre méthode de travail pour calculer l'ensemble du budget des indépendants. On s'est ainsi inspiré de l'identité comptable :  $\text{revenu} = \text{consommation} + \text{épargne}$ , pour estimer la donnée manquante. En effet, la décomposition du revenu disponible en revenu net provenant de l'exercice d'une activité indépendante, d'une part, et autres revenus nets, d'autre part, permet de formuler l'équation :

$$\text{revenu net provenant de l'exercice d'une activité indépendante} = (\text{consommation} + \text{épargne}) - \text{autres revenus nets.}$$

Toutefois, cette démarche présente l'inconvénient de rendre le contrôle d'exhaustivité du budget moins efficace que pour les ménages de non-indépendants.

En outre, comme il a été précisé ci-avant, il fallait également comptabiliser la consommation de produits faisant l'objet de l'activité indépendante ainsi que les dépenses mixtes. Enfin, pour connaître la part de l'épargne, les indépendants devaient aussi noter les investissements et enregistrer les variations intervenues dans l'encaisse et l'état de la dette en ce qui concerne l'activité indépendante. Alors que les investissements étaient notés dans le carnet de ménage, on a demandé aux participants d'inscrire les autres éléments en début et en fin d'enquête afin de déterminer le solde avec une certaine précision (cfr. formulaire C).

#### 3.2.2. Le carnet de ménage des indépendants

La différence essentielle entre le carnet de ménage des indépendants et celui des autres ménages réside dans l'impossibilité de contrôle du premier parce qu'il ne prévoit pas l'établissement d'un bilan mensuel. Il n'était dès lors pas nécessaire d'obliger les ménages à dresser des totaux journaliers par rubrique. Enfin, on a ajouté au carnet de ménage des indépendants trois sections spécifiques destinées à l'enregistrement de la consommation de produits provenant de l'activité propre, aux dépenses mixtes et à l'achat de machines et de matériel (pour l'exercice de l'activité indépendante).

#### 3.2.3. Le carnet de poche

Il n'existe pas de différence fondamentale entre les membres des ménages d'indépendants et les autres. Par conséquent, il n'était pas nécessaire de créer un document spécifique.

#### 3.2.4. Le livret d'instructions des indépendants

A la suite des nombreuses divergences présentées par le carnet de ménage des indépendants, on a élaboré également à leur intention un livret d'instructions approprié. Ce document contient en outre un tableau dans lequel le ménage doit noter, au début et au terme de l'enquête, l'état des liquidités (avoirs en caisse et comptes à vue) ainsi que la situation vis-à-vis de certains débiteurs et créanciers.

## 4. TRAITEMENT DES DONNÉES

### 4.1. Première vérification et codage des données

Les carnets de ménage étant clôturés à la fin de chaque mois, il a été possible de commencer les opérations de vérification et de dépouillement dès la réception des premiers carnets.

L'enquêteur était chargé de procéder sur place à un premier contrôle au moment de la reprise du carnet de ménage. Les contrôles ultérieurs et le codage ont été effectués à l'I.N.S.

Avant de procéder au codage on a vérifié pour chaque carnet, les additions et le relevé de compte. De très légères discordances ont été tolérées. Pour chaque ménage il a été créé un dossier contenant les questionnaires spéciaux, la composition du ménage et différents renseignements utiles en vue du codage.

On a parfois découvert dans les carnets de ménage des anomalies évidentes (différences de caisse importantes, oublis, dépenses insuffisamment spécifiées, etc.). Cellès-ci ont été corrigées, dans la mesure du possible avec la collaboration des ménages intéressés, le contact étant établi soit par l'intermédiaire de l'enquêteur, soit directement par téléphone ou par écrit. Le codage des carnets de ménage a été effectué par enregistrement direct sur écran des recettes et des dépenses. Ainsi, le codage et la perforation, deux opérations distinctes dans le passé, ont été remplacés par une opération unique évitant la transcription des carnets de ménage. La majeure partie des données à enregistrer concernait les dépenses, les agents devaient opérer un choix judicieux parmi les 797 définitions de rubriques d'une nomenclature adéquate qu'il était possible de faire apparaître systématiquement sur écran.

Des schémas d'enregistrement adéquats étaient prévus pour les autres parties du carnet de ménage.

Pendant l'enregistrement, les carnets de ménage des non-indépendants étaient contrôlés sur la base du bilan du ménage. On a ainsi évité que certaines inscriptions dans le carnet du ménage ne soient pas introduites dans l'ordinateur. Tous les contrôles ultérieurs de codage ont dû se faire au moyen de programmes spéciaux.

#### 4.2. Contrôle des données individuelles

Les données enregistrées ont été soumises à toute une série de contrôles. Les premiers d'entre eux ont été réalisés mois par mois sur les carnets de ménage, donc, en principe, peu après la saisie de ceux-ci. En l'occurrence il s'agissait notamment d'isoler les combinaisons impossibles de certaines recettes et de la composition du ménage, de repérer l'utilisation erronée de certaines rubriques du carnet de ménage ainsi que de cerner les erreurs éventuelles dans le choix du code. Pour les codes dépenses dont les quantités furent enregistrées, on a calculé le prix unitaire qu'on a comparé avec une fourchette de prix établie à l'aide des prix moyens payés par l'ensemble des ménages participant à l'enquête.

Pour les rubriques de dépenses sans indication de quantités, on a également procédé à un contrôle de fourchette, mais cette fois sur les montants en chiffres absolus.

Une deuxième série de contrôles se rapportait à la corrélation logique d'un certain nombre de subdivisions importantes du budget pendant les 12 mois de l'enquête. A l'occasion de ces contrôles, on s'est penché en détail sur l'autoconsommation, les repas à prix réduit, l'ensemble des recettes, les dépenses périodiques (en particulier celles relatives au logement), les prêts personnels, les achats à tempérament et les paiements différés, les frais d'entretien du logement et les opérations en monnaie étrangère.

Après l'introduction des corrections adéquates et la réalisation d'une phase de calcul programmée, on a établi enfin le bilan par ménage; nous reviendrons ultérieurement à ce troisième contrôle.

Les carnets de poche ont été traités d'une manière similaire en utilisant les programmes existants auxquels on avait apporté certaines simplifications.

#### 4.3. Evaluation de la valeur des opérations en nature

Il existe deux sortes d'opérations en nature : celles qui n'impliquent aucun paiement et celles qui sont effectuées à prix réduit.

Dans le 1er cas, il s'agit d'évaluer la valeur totale de la consommation à partir des quantités déclarées par les ménages. Dans le deuxième cas il convient de porter en supplément de la fraction payée l'excédent de valeur du bien consommé.

Rappelons qu'une consommation en nature doit nécessairement trouver sa contrepartie en revenu imputé.

Il est à noter que tous les avantages en nature ont été relevés à la fin de l'enquête au moyen du questionnaire D sauf les produits provenant de l'activité propre et les repas notés au jour le jour dans le carnet de ménage.

Ces produits qui proviennent d'une activité propre agricole, horticole ou d'élevage et que le ménage consomme ou offre à d'autres ménages ont été évalués sur base de prix départ-producteur. Les prix que le ménage est supposé payer ces produits doivent en effet correspondre aux prix qu'il en obtiendrait à la vente.

Quant à la valeur des produits et services obtenus à titre gratuit ou à prix réduit elle est évaluée (sauf exceptions mentionnées ci-dessous) sur la base des prix de détail moyens observés pour l'ensemble des ménages participant à l'enquête, puisque c'est ce prix que le ménage aurait dû payer en cas d'achat normal.

Pour le charbon et les autres combustibles solides dont les mineurs actifs et pensionnés bénéficient on a retenu des prix départ mine.

La valeur d'un repas a été évaluée forfaitairement à 65 Frs pour les repas principaux (soit les repas de midi ou du soir) fournis par l'employeur, à 52 Frs pour ces repas principaux à l'école et à 31 Frs pour les petits déjeuners.

En ce qui concerne les voyages gratuits, la consommation annuelle a pu être évaluée avec la plus grande précision possible grâce à l'information, fournie par le ménage, sur l'utilisation des transports publics.

Quant aux voyages à prix réduit, on a renoncé à l'évaluation de cet avantage, l'analyse des résultats de l'enquête précédente sur les budgets des ménages avait révélé que cette opération fastidieuse n'avait qu'une incidence mineure sur la consommation.

Pour ce qui concerne les fournitures gratuites de gaz et d'électricité, les quantités n'étaient pas connues dans ces cas, d'ailleurs rares, on a imputé aux ménages bénéficiaires la dépense annuelle moyenne des autres ménages de l'enquête.

Quant à la valeur locative du logement occupé par le ménage du propriétaire ou par un ménage qui en dispose à titre gratuit, on a admis l'estimation proposée par les intéressés de concert avec l'enquêteur; cette méthode, outre sa simplicité, a le grand avantage de tenir compte implicitement d'un grand nombre de facteurs qualitatifs, tels que le confort, l'environnement, la proximité de moyens de transport en commun, l'importance de la commune, le niveau des prix dans la région considérée, etc. Les estimations proposées ont été contrôlées par l'I.N.S. compte tenu de la description du logement et du revenu cadastral.

On a rencontré aussi quelques cas de ménages qui étaient logés gratuitement par d'autres ménages. L'évaluation et l'imputation de la valeur locative ont été faites de la manière décrite ci-dessus et enregistrées dans le budget du bénéficiaire. On s'écarte ainsi du principe général de l'enquête suivant lequel les dons reçus d'autres ménages ne sont pas considérés comme consommation du ménage bénéficiaire mais bien du ménage donateur.

#### 4.4. Ventilation des dépenses pour travaux d'entretien, de transformation et de réparation aux bâtiments.

Lors de la collecte des données, on n'a pas demandé aux ménages de spécifier si les dépenses d'entretien et de réparation du logement, enregistrées dans les carnets se réfèrent à des travaux normalement à charge du locataire ou bien à des travaux que le propriétaire est tenu de supporter ou encore s'il s'agissait de grosses réparations. La distinction est importante cependant puisque les dépenses qui incombent au locataire sont enregistrées comme consommation privée alors que les dépenses théoriquement à charge du propriétaire doivent être portées en déduction du revenu brut des biens immobiliers pour permettre le calcul d'un revenu net. Quant aux grosses réparations, elles doivent être classées parmi les opérations de capital.

La ventilation du montant global a été effectuée par l'I.N.S.

Lors de la deuxième phase de contrôle "frais d'entretien et de réparation du logement", on a réparti, pour chaque ménage, les charges d'entretien et de réparation en tenant compte des considérations suivantes. On a constaté que les dépenses faites par des ménages exclusivement locataires c'est-à-dire non propriétaire d'un autre logement (ménages n'ayant donc encaissé aucun loyer), soit par des ménages bénéficiant de logement gratuit, pouvaient dans la majorité

des cas être considérées comme charges locatives. Seuls quelques locataires avaient fait des dépenses normalement à charge du propriétaire; ces dépenses doivent normalement être considérées comme une majoration du loyer. Dans les tableaux ces frais figurent sous une rubrique distincte dans la partie 311.1 "loyer du logement et de terrains".

Dans le cas où de telles dépenses avaient été faites par des ménages bénéficiant d'un logement gratuit, elles ont été déduites des avantages. On n'a pas enregistré de grosses réparations pour ces deux types de ménages.

En se basant toujours sur la description qui en était donnée, les dépenses faites par des ménages propriétaires ont été réparties, pour chaque cas séparément, en charges locatives, en charges incombant au propriétaire et en grosses réparations et transformation de bâtiments, ce dernier poste étant très important.

#### 4.5. Etablissement du bilan par ménage et calcul de l'écart statistique

Les recettes et dépenses ainsi codées ont servi à établir, pour chaque ménage, une sorte de bilan présentant la consommation, le revenu disponible et l'épargne (ou éventuellement la désépargne). Pour les ménages de non-indépendants on a vérifié, ménage par ménage si l'équation :  $\text{revenu} = \text{consommation} + \text{épargne}$  (ou  $- \text{désépargne}$ ) était correcte. Là où les membres de l'équation ne correspondaient pas, une rubrique résiduelle "écart statistique" ou "erreur statistique" a été calculée. On a toléré une erreur statistique inférieure à 10 % du revenu disponible. L'établissement d'un tel bilan individuel et le calcul de l'erreur statistique constituaient ainsi un dernier contrôle logique de l'ensemble des données enregistrées. Pour les ménages dont le bilan ne présentait pas l'équilibre souhaité, c'est-à-dire lorsque la différence statistique excédait 10 %, on a procédé à un examen attentif des données enregistrées.

Les sources d'erreurs, très diverses, pouvaient se situer à tous les niveaux du traitement des données. Dans la plupart des cas cependant, il a suffi de vérifier la situation de caisse (y compris les comptes à vue), c'est-à-dire l'augmentation ou la diminution des avoirs, déterminée par comparaison entre les montants disponibles au début et à la fin de l'enquête. Pour les ménages d'indépendants on a également établi un bilan.

Cependant, en l'occurrence, il a fallu calculer le revenu net provenant de l'activité indépendante de sorte qu'il ne fût pas possible de déterminer un poste résiduel "écart statistique". Malgré l'absence de ce moyen de contrôle, l'établissement du bilan total chez les indépendants permettait de déceler les grandes anomalies. Signalons, dans ce contexte, que la recherche des données manquantes s'est révélée plus souvent infructueuse que dans le cas des non indépendants. Les ménages qui, après contrôle, accusaient encore des différences importantes inexplicables ont été éliminés.

#### 4.6. Intégration des données des carnets de poche

L'intégration des résultats de l'enquête sur l'utilisation de sommes dont disposent certains membres du ménage a été effectuée de la façon suivante.

En ce qui concerne l'argent de poche, les quatre enquêtes trimestrielles ont permis de déterminer une structure moyenne des dépenses. Les montants octroyés aux membres du ménage âgés de plus de 14 ans au titre d'argent de poche et inscrits comme dépenses globales dans les carnets de ménage ont été remplacés par les dépenses moyennes réelles par rubrique résultant des enquêtes complémentaires. A cet égard, on a distingué deux groupes d'âges : la structure des dépenses en argent de poche des personnes de 14 ans à moins de 21 ans, et celle des personnes de 21 ans et plus.

Dans le cas des membres du ménage qui ne cèdent à celui-ci qu'une partie de leur revenu, on a déterminé également une structure moyenne de la consommation et de l'épargne pour le revenu non cédé. Il a ensuite été créé, au niveau du ménage, un revenu complémentaire établi compte tenu de l'importance relative de ce revenu non cédé par rapport au revenu cédé. A ce revenu complémentaire, on a appliqué le schéma observé en matière d'affectation lors de l'enquête spéciale.

### III. PRESENTATION DES RESULTATS

Deux séries de tableaux sont publiées : l'une contient les données obtenues après la correction de l'incidence des non-réponses, l'autre présente les résultats sans cette correction.

Chaque tableau vise un groupe de ménages bien défini, différencié sur la base d'une série de caractéristiques présentées par ces ménages au moment de l'enquête sur les budgets des ménages (et non en avril 1977).

Les diverses caractéristiques, qu'elles soient ou non utilisées comme critères de classification, et le mode de calcul des données figurant dans les tableaux, sont exposés ci-après.

#### 1. CARACTERISTIQUES

##### 1.1. Groupe social

Une distinction est faite entre ménages d'ouvriers, d'employés, d'indépendants et d'inactifs, d'après le statut socio-professionnel d'un des membres du ménage. Lorsque dans un ménage composé des époux et éventuellement d'enfants, un ou les deux conjoints exerçaient une activité indépendante, le ménage a été classé comme ménage d'indépendants. Chez les ménages de non-indépendants, composés des époux et éventuellement d'enfants, c'est la situation socio-professionnel du mari qui détermine la classification du ménage. Dans les autres cas la personne dirigeant les affaires du ménage est prise en considération.

Si en cours d'enquête, des changements sont intervenus, on a tenu compte, pour classer le ménage, de la situation qui a duré le plus longtemps. S'il s'agit d'une situation de chômage (plus de six mois), le ménage a été classé parmi les ménages d'ouvriers ou d'employés d'après l'activité antérieure ou la formation du membre de ménage concerné.

En ceci, la répartition des ménages diffère légèrement de celle utilisée lors de l'enquête 1973-1974 selon laquelle les chômeurs étaient comptés au nombre des inactifs.

La catégorie des inactifs comprend essentiellement des pensionnés, des rentiers, des miliciens et des invalides.

Il est clair que cette répartition selon le statut du chef de ménage ne correspond pas nécessairement à celle qui se base sur le principal gagne-pain. La question reste posée de savoir si en cas d'application de ce dernier critère de répartition, de nombreux ménages changeraient de catégorie.

##### 1.2. Ventilation régionale

La ventilation selon les régions s'effectue sur la base du domicile principal du ménage et conformément à la législation en vigueur en 1973 :

- la Région flamande comprend les provinces d'Anvers, de Flandre-Orientale, de Flandre Occidentale, du Limbourg et les arrondissements administratifs de Halle-Vilvorde et de Louvain;
- la Région wallonne comprend les provinces de Hainaut, de Liège, de Luxembourg, de Namur et l'arrondissement administratif de Nivelles;
- la Région bruxelloise comprend les 19 communes.

##### 1.3. Le nombre de personnes par ménage

Chaque personne dans le ménage est considérée comme une unité dans la mesure où elle a été présente pendant toute la durée de l'enquête (une année). Chaque personne ayant fait partie du ménage pendant moins d'un an ne compte que pour une fraction de cette unité, selon le nombre de mois de présence.

Parmi les causes d'une présence de moins d'un an on peut noter : une naissance, un départ définitif, un mariage, un décès, etc.

#### 1.4. Nombre d'unités de consommation par ménage

La caractéristique précédente ne permet pas de différencier l'âge ou le sexe de la personne; pour ce faire on a recours aux "unités de consommation".

Les unités de consommation expriment les besoins d'une personne d'âge et de sexe donnés, en fonction d'une unité préalablement définie.

Il existe évidemment plusieurs systèmes ou échelles d'unités de consommation, différemment appliqués selon l'objet de l'étude.

L'I.N.S. a utilisé l'échelle générale de l'O.N.U., parce que cette norme est déjà en usage depuis l'enquête sur les budgets des ménages de 1961

La consommation d'une personne masculine de 14 à 60 ans sert d'unité; les autres personnes sont censées avoir une consommation inférieure, ce qui apparaît au tableau ci-dessous :

Age et sexe	Nombre d'unités de consommation
garçons et filles de moins de 2 ans	0,2
2 à moins de 4 ans	0,3
4 à moins de 6 ans	0,4
6 à moins de 8 ans	0,5
8 à moins de 10 ans	0,6
10 à moins de 12 ans	0,7
12 à moins de 14 ans	0,8
hommes de 14 à moins de 60 ans	1,0
femmes de 14 à moins de 60 ans	0,8
hommes et femmes de 60 ans et plus	0,8

Comme pour le calcul du nombre de personnes, les chiffres ci-dessus ne sont appliqués que si la personne fait partie du ménage pendant toute l'année. Dans les autres cas, ils sont appliqués pro rata temporis.

En calculant les unités de consommation par ménage on saisit, au moyen d'une mesure commune, la composition et la taille inégales des ménages; ainsi, on crée la possibilité de calculer à toutes fins utiles les revenus moyens ou les dépenses par unité de consommation.

#### 1.5. Le nombre d'enfants à charge

Sont repris ci-dessous les enfants de 0 à 6 ans, les enfants pour autant qu'ils fréquentent un établissement d'enseignement, ainsi que les enfants handicapés tant qu'ils bénéficient d'allocations familiales. Lors du calcul on a, ici également, tenu compte d'éventuelles absences temporaires.

## 2. MODE DE CALCUL DES DONNÉES CONSIGNÉES DANS LES TABLEAUX

L'information relative à un groupe de ménages défini sur la base de certaines caractéristiques est rassemblée dans un tableau "Structure du budget des ménages ..." selon les subdivisions suivantes :

- caractéristiques des ménages
- synthèse du budget
- analyse du budget
  1. revenu
  2. consommation
  3. épargne, opérations en capital, opérations financières et divers.

Dans le tableau "caractéristiques" on trouve le nombre de ménages présentant les caractéristiques mentionnées ; les autres tableaux fournissent des moyennes par ménage pour chaque rubrique des recettes et des dépenses. Les deux sortes de tableaux contiennent des chiffres absolus et relatifs.

Les résultats non corrigés de l'incidence des non-réponses se rapportent au nombre de ménages dans l'enquête (2.443 au total). Dans le cas de résultats redressés, ils concernent le nombre de ménages avec la caractéristique mentionnée durant l'enquête sur les budgets des ménages et issus d'une population de 3.304.844 ménages privés (à l'instar de celle de l'enquête socio-économique de 1977).

Pour une rubrique donnée, la moyenne par ménage dans un groupe déterminé - celui des ménages d'ouvriers par exemple - est égale au total de cette rubrique pour l'ensemble des ménages du groupe divisé par le nombre de ménages dans ce groupe. Dividende et diviseur se rapportent soit à la population soit au nombre de ménages dans l'enquête sur les budgets des ménages selon que les résultats ont été corrigés ou non de l'incidence des non-réponses.

Le budget moyen est calculé chaque fois pour le nombre total de ménages appartenant au groupe considérée, qu'ils apparaissent ou non sous chaque rubrique de recettes ou de dépenses. Ainsi, par exemple, la dépense moyenne pour l'achat de voitures n'est pas une moyenne calculée sur les ménages qui ont acheté une voiture au cours de l'année de référence : il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des ménages, qu'ils aient acheté ou non une voiture. Par conséquent, le budget moyen peut ainsi être considéré comme le budget d'un ménage fictif qui est à la fois locataire et propriétaire de sa maison, qui utilise à la fois des moyens de transports privés et publics, etc.

La fréquence réelle ou le nombre réel de ménages pour chaque moyenne reste une donnée intéressante. Ces données non publiées sont disponibles sur des listes destinées à un usage interne.

Les données non corrigées comprennent également des chiffres relatifs à l'ensemble des ménages de salariés. Ces chiffres ont été obtenus par pondération a posteriori des moyennes des résultats relatifs aux ménages d'ouvriers et d'employés, l'échantillon n'étant pas stratifié proportionnellement aux différents statuts sociaux. Les coefficients de pondération ont été empruntés à l'enquête socio-économique de 1977 et reflètent l'importance relative des deux sous-groupes dans l'ensemble des ménages de salariés.

Voici les coefficients de pondération appliqués :

Ouvriers : 0,512913

Employés : 0,487087

On a procédé de façon analogue lors du calcul des résultats pour les indépendants dans la série des données non corrigées. Les coefficients de pondération appliqués aux différentes catégories professionnelles sont les suivants :

Agriculteurs 0,195613

Commerçants 0,599590

Professions scientifiques  
et libérales 0,118326

Employeurs 0,086471

#### IV.- LES DOCUMENTS DE BASE

Les différents questionnaires, les deux types de carnets de ménage et le carnet de poche, dont la reproduction figure ci-dessous, constituent les documents de base.

Dans le schéma ci-après, ces documents ont été classés dans l'ordre chronologique de leur utilisation lors de l'enquête.

	Période	Dénomination du document	Rempli par . . .
1	A partir du 17 avril 1978	Questionnaire A (+ 1 <sup>e</sup> lettre aux ménages)	Le ménage sans assistance de l'enquêteur (envoyé au ménage et retourné franco)
2	Juillet et août 1978	Préenquête	L'enquêteur
3	Immédiatement avant la période de référence	Questionnaire B	L'enquêteur
4		Questionnaire Bbis	
5	Pendant la période de référence  du 1 <sup>er</sup> octobre 1978 au 31 septembre 1979	Carnet de ménage	Le ménage (repris mensuellement chez le ménage par l'enquêteur)
5bis		Carnet de ménage pour les ménages d'indépendants	
6		Carnet de poche	L'individu (remis à la personne concernée et renvoyé franco)
7	Immédiatement après la période de référence	Questionnaire C	L'enquêteur
8		Questionnaire D	
9		Questionnaire E	Le ménage sans assistance de l'enquêteur (envoyé au ménage et repris par l'enquêteur lors de la dernière visite)



## 1. QUESTIONNAIRE A

### Contenu

Le premier contact avec les ménages de l'échantillon s'est fait par écrit. Une lettre précisant l'importance, le but, la date et les conditions de l'enquête accompagnait le questionnaire A adressé aux ménages.

Les ménages disposés à participer à l'enquête étaient invités à renvoyer le questionnaire dûment rempli. Celui-ci contenait quelques caractéristiques telles que la taille du ménage, la situation économique du chef de ménage et du partenaire, et les membres du ménage bénéficiant d'argent de poche.

### Date

± 4 mois avant la période de référence.



Statistiques sociales

Rue de Louvain 44 - 1000 Bruxelles

Tél : 02/513.96.50

numéro du ménage


ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MENAGES 1978-1979

1. Nom et prénom du chef de ménage (1) : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

2. Adresse complète : rue et n° \_\_\_\_\_ bte \_\_\_\_\_

Commune fusionnée : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Eventuellement commune avant fusion : \_\_\_\_\_

Eventuellement n° de téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

3. Nombre de personnes composant le ménage (2) :

4. Situation économique principale du chef de ménage et du conjoint (mettez une croix dans la case appropriée) :

- ouvrier lié par un contrat de travail



- employé ou chef d'établissement lié par un contrat d'emploi



- agriculteur



- commerçant



- exerçant une profession libérale



- employeur, chef d'entreprise, non lié par un contrat d'emploi



- aidant (non rémunéré)



- sans emploi



	Chef de ménage		Conjoint
	Spécification (3)		Spécification (3)
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	

En cas de doute, précisez votre activité professionnelle aussi exactement que possible :

---



---



---



---

(1) Le chef de ménage est la personne qui exerce la direction des affaires du ménage.

(2) Un ménage est composé de une ou plusieurs personnes qui occupent habituellement un même logement et y vivent en commun (y compris les personnes temporairement absentes; ex. : militaires en service légal, élèves en internat, etc.)

(3) Exemples : Ouvrier : valet de ferme, mécanicien, manoeuvre, camionneur, etc.  
 Employé : fonctionnaire, comptable, secrétaire, commis, professeur, etc.  
 Profession libérale : avocat, notaire, médecin, etc.  
 Sans emploi : retraité, chômeur, rentier, étudiant, ménagère, etc.

5. Si il y a des membres du ménage qui ne cèdent pas l'entièreté de leurs revenus à la caisse du ménage, veuillez remplir le tableau ci-contre :

Nom et prénom des personnes concernées	Date de naissance

6. Si il y a des membres du ménage qui reçoivent de l'argent de poche, veuillez remplir le tableau ci-contre :

7. Vous est-il possible de recevoir, durant l'enquête, la visite d'un délégué de l'I.N.S. entre 9 h et 17 h, en semaine ?

OUI / NON (1)

8. Je me déclare d'accord pour collaborer à l'enquête sur les budgets des ménages.

\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_ 1978.

Nom du chef de ménage ou du conjoint (1)

Signature

(1) Biffer la mention inutile.

## 2. PRÉENQUÊTE

### Contenu

Les ménages d'indépendants n'ayant pas répondu au questionnaire A ont reçu la visite d'un enquêteur chargé de motiver ces ménages et de les inciter à participer à l'investigation. Le questionnaire de la préenquête vise à connaître les motifs du refus de participer.

### Date

Au cours des 2 mois précédant la période de référence.



Statistiques Sociales

Rue de Louvain 44 - 1000 BRUXELLES

Tél.: 02/513.96.50


ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MENAGES 1978 - 1979

PREENQUETE

Ce questionnaire concerne les ménages qui refusent leur participation à l'enquête sur les budgets des ménages, et doit être rempli par l'enquêteur.

Nom et prénom de l'enquêteur : \_\_\_\_\_

Date(s) de(s) (la) visite(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Commune de résidence du ménage : \_\_\_\_\_

Nom de la commune avant les fusions de 1977, s'il était différent : \_\_\_\_\_

Si le questionnaire ne peut être rempli, l'enquêteur est prié d'en indiquer les raisons ci-dessous :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

La personne interrogée est : - le chef de ménage (1)  1

- son conjoint  2

1. Pour quelle(s) raison(s) n'acceptez-vous pas de participer à l'enquête sur les budgets des ménages ?

Si il y en a plusieurs, citez-les par ordre décroissant d'importance.

*Note à l'enquêteur : montrez carte 1; numérotez les raisons en commençant par 1 pour la plus importante et, s'il y a lieu, 2, puis 3, etc. pour les suivantes.*

- L'enquête s'étend sur une période trop longue \_\_\_\_\_  a

- L'inscription quotidienne des recettes et débours me paraît \_\_\_\_\_  b

- trop lourde, contraignante \_\_\_\_\_  c

- trop compliquée, difficile \_\_\_\_\_  d

- L'allocation au ménage est insuffisante \_\_\_\_\_  e

- J'estime que l'enquête porte atteinte à la vie privée \_\_\_\_\_  f

- Je ne vois pas l'intérêt de ce genre d'enquête \_\_\_\_\_  g

- Je refuse de participer pour un autre motif \_\_\_\_\_  g

lequel : \_\_\_\_\_

2. Accepteriez-vous de participer à une enquête semblable (donc qui demande l'inscription quotidienne des recettes et débours ménagers) si :

a) elle ne durerait que 6 mois ? \_\_\_\_\_ oui  1

non  2

b) elle ne durerait que 3 mois ? \_\_\_\_\_ oui  1

non  2

c) elle ne durerait qu'1 mois ? \_\_\_\_\_ oui  1

non  2

3. Accepteriez-vous de participer à cette enquête si, plutôt que d'inscrire vos recettes et débours chaque jour, vous deviez à la fin de chaque mois donner une estimation globale de vos recettes et de vos débours par catégorie (alimentation, vêtements, logement, etc.) ?

oui  1

non  2

(1) Définition du chef de ménage : le chef de ménage est la personne qui exerce la direction des affaires du ménage.

4. Accepteriez-vous de participer à une enquête qui demanderait des renseignements uniquement sur vos débours ?

oui  1

non  2

5. Composition du ménage (1) (remplir une colonne du tableau par membre du ménage en entourant pour chaque question le code adéquat ou en inscrivant l'année de naissance)	Membres du ménage													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
a) Lien avec le chef de ménage														
- chef de ménage	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- conjoint	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- fils, fille	-	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
- apparenté (gendre, père, frère, beau-père, grand-père, petit-fils, beau-fils, etc.)	-	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
- ami, non apparenté	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
- personnel domestique, gens de maison	-	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
b) Année de naissance (indiquez les deux derniers chiffres)	<input type="text"/>													
c) Etat-civil														
- célibataire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
- marié	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
- veuf	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
- divorcé ou légalement séparé de corps et de biens	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
d) Sexe : - masculin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
- féminin	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
e) Activité principale														
- ouvrier lié par un contrat de travail	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
- employé ou chef d'établissement lié par un contrat d'emploi	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
- agriculteur	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
- commerçant	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
- exerçant une profession libérale	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
- employeur, chef d'entreprise, non lié par un contrat d'emploi	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
- aidant (non rémunéré)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
- retraité, pensionné, ancien actif	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
- adulte sans emploi (ménagère, chômeur, etc.)	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
- jeune enfant, écolier, étudiant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
f) (Pour codes 1 à 6 à la question e) Activité professionnelle exercée à :														
- temps plein	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
- temps partiel	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

(1) Définition du ménage : un ménage est composé de une ou plusieurs personnes qui occupent habituellement un même logement et y vivent en commun (y compris les personnes temporairement absentes; ex : militaires en service actif, élèves en internat, etc. ).

6. Quel est le niveau du certificat, diplôme ou brevet de fin d'études le plus élevé du chef de ménage et de son conjoint ? (cours du jour, du soir, de plein exercice ou à horaire réduit)

	Chef de ménage	Conjoint
- Enseignement primaire _____	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
- Enseignement secondaire inférieur (A3, A4 - 1er cycle, C1 - 1er cycle, C2, C3 - 1er cycle, C5 - 1er cycle, les 3 premières années de l'enseignement secondaire renouvé, etc.) _____	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2
- Enseignement secondaire supérieur (A2, A4 - 2ème cycle, C1 - 2ème cycle, C3 - 2ème cycle, C5 - 2ème cycle, les 3 dernières années de l'enseignement secondaire supérieur, etc.) _____	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
- Enseignement universitaire _____	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 4
- Enseignement supérieur non universitaire (études de régent, A1, A5, etc.) _____	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 5
- Sans objet _____	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 6

En cas de doute, inscrivez ici le titre dont il s'agit :

<u>Chef de ménage</u>		<u>Conjoint</u>
_____		_____
_____		_____

7. Quelle est la nationalité du chef de ménage ?

\_\_\_\_\_ [ ] [ ] [ ] [ ]

8. Quelle est la date du dernier changement de domicile légal de votre ménage ? (uniquement l'année si antérieure à 1977; année et mois si le changement a eu lieu depuis le 1.1.1977)

Année [ ] [ ] Mois éventuel [ ] [ ]

9. Dans quelle classe se situent les revenus mensuels nets de votre ménage ?

Par revenus nets du ménage, il faut entendre toutes les sommes effectivement reçues par le ménage (salaires, traitements, honoraires et tous les revenus liés à une activité lucrative; pensions, allocations familiales, autres allocations sociales, etc.)

- moins de 15 000 F _____	<input type="checkbox"/> 1
- de 15 000 F à moins de 25 000 F _____	<input type="checkbox"/> 2
- de 25 000 F à moins de 35 000 F _____	<input type="checkbox"/> 3
- de 35 000 F à moins de 50 000 F _____	<input type="checkbox"/> 4
- de 50 000 F à moins de 70 000 F _____	<input type="checkbox"/> 5
- 70 000 F et plus _____	<input type="checkbox"/> 6
- Refus de répondre _____	<input type="checkbox"/> 7
- Ne sait pas _____	<input type="checkbox"/> 8



### 3. QUESTIONNAIRE B : SITUATION DU MÉNAGE EN DÉBUT D'ENQUÊTE

#### Contenu

Ce questionnaire avait pour objectif de rassembler des données générales pour le suivi du dossier.

Ces données se rapportaient :

- à la culture domestique
- aux avantages en nature
- au statut d'occupation du logement
- aux emprunts
- aux achats à crédit
- aux opérations bancaires

#### Date

Immédiatement avant la période de référence en même temps que le questionnaire Bbis.



ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MENAGES 1978 - 1979

Questionnaire B : Situation du ménage en début d'enquête

Numéro du ménage

--	--	--	--	--	--

Numéro de l'enquêteur

--	--	--

Date(s) de(s) (la) visite(s) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom et prénom du chef de ménage \_\_\_\_\_

1. Le ménage bénéficie-t-il de pommes de terre, légumes, fruits,.... de sa propre culture ?

oui  1

non  2

2. Le ménage pratique-t-il l'élevage ?

oui  1

non  2

3. Avez-vous été interrogé lors du recensement agricole en mai 1977 ?

oui  1

non  2

4. Des membres de votre ménage bénéficient-ils d'avantages en nature (1) accordés par leur employeur ? (comme par exemple : logement, nourriture, boisson, charbon, gaz, électricité, mazout, chauffage, chaussures, vêtements, etc.)

oui  1

non  2

Si oui, décrivez ces avantages aussi précisément que possible


Code I.N.S.

5. Des membres de votre ménage bénéficient-ils d'avantages en nature (1) accordés par une institution publique ? (par exemple : repas gratuits, vêtements, charbon, etc.)

oui  1

non  2

Si oui, décrivez ces avantages aussi précisément que possible en spécifiant la dénomination de l'institution.


Code I.N.S.

6. Le ménage bénéficie-t-il d'allocations sociales telles que les allocations familiales dont le montant est compris dans le salaire ou traitement versé à l'un des membres du ménage ?

oui  1

non  2

Si oui, ces allocations sont-elles versées :

- au chef de ménage

1

- à son conjoint

2

- à un autre membre du ménage

3

- lequel ?

(1) Par avantages en nature il faut entendre des marchandises, produits, ou services cédés gratuitement au ménage ou vendus au-dessous du prix.

7. Titre d'occupation du logement :

- le ménage est propriétaire du logement (1)  1
- le ménage est locataire du logement  2
- le ménage est logé gratuitement par une personne qui n'appartient pas au ménage ( par exemple : logement de l'entreprise)  3

8. D'un des membres du ménage est-il propriétaire d'un ou plusieurs autres logements que celui habité par le ménage ?

- oui  1  
non  2

Si oui, le ménage dispose-t-il de ce fait d'un logement en tant que seconde résidence ?

- oui  1  
non  2

9. Exclusivement pour les ménages d'indépendants : le logement occupé par le ménage comprend-t-il aussi des locaux destinés à l'exercice d'une profession libérale, commerciale ou industrielle, ou des bâtiments d'exploitation agricole ?

- oui  1  
non  2

10. Le ménage a-t-il changé d'adresse depuis le 1.1.1977 ?

- oui  1  
non  2

Si oui, précisez le mois et l'année :

--	--

mois

--	--

année

11. Devez-vous actuellement encore effectuer un ou plusieurs paiements en remboursement d'emprunts pour maisons ou terrains?

- oui  1  
non  2

Si oui, a) ces paiements sont-ils effectués :

- chaque mois  1
  - chaque trimestre  2
  - tous les 6 mois  3
  - avec une régularité non citée ici ?  4
- laquelle ? \_\_\_\_\_

b) s'agit-il de versements :

- de montants fixes  1
- de montants variables ?  2

c) pouvez-vous décrire le type d'emprunt contracté ?  
(note à l'enquêteur : voir instructions) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(1) Le logement est la propriété du ménage, même si ce dernier doit encore effectuer le remboursement d'un emprunt hypothécaire.

12. Faites-vous actuellement construire ou agrandir un logement ?

oui  1  
non  2

Remarques éventuelles de l'enquêteur : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

13. Avez-vous conclu avant l'enquête des emprunts pour lesquels au moins un remboursement doit encore être effectué (à l'exclusion des emprunts pour l'acquisition de maisons ou terrains) ?

oui  1  
non  2

Si oui, remplir le tableau ci-dessous.

	NATURE DE L'EMPRUNT	Régularité des paiements	Nombre de versements qui doivent encore être effectués	Montant de chaque versement F	Code I.N.S.
		1) mensuels ou plus fréquents 2) trimestriels 3) tous les 6 mois 4) annuels 5) autres			
1		1 2 3 4 5			
2		1 2 3 4 5			
3		1 2 3 4 5			

14. Le ménage a-t-il effectué des achats remboursables à tempérament pour lesquels au moins un remboursement doit encore être effectué ?

oui  1  
non  2

Si oui, remplir le tableau ci-dessous.

	NATURE DE L'ACHAT	Régularité des paiements	Nombre de versements qui doivent encore être effectués	Montant de chaque versement F	Code I.N.S.
		1) mensuels ou plus fréquents 2) trimestriels 3) tous les 6 mois 4) annuels 5) autres			
1		1 2 3 4 5			
2		1 2 3 4 5			
3		1 2 3 4 5			
4		1 2 3 4 5			
5		1 2 3 4 5			
6		1 2 3 4 5			

15. Effectuez-vous certains débours à l'aide de cartes d'achat spéciales (qui vous permettent de surseoir à vos paiements) ?

oui  1  
non  2

16. Avez-vous donné un ordre de virement automatique à un organisme financier pour effectuer certains débours périodiques ?

oui  1  
non  2

Si oui, pour quels paiements ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



#### 4. QUESTIONNAIRE BBIS : DESCRIPTION DU MÉNAGE

##### Contenu

Composition du ménage et renseignements sur chaque membre du ménage relatifs :

- au lien de parenté avec le chef de ménage
- à la date de naissance
- à la nationalité
- à l'état civil
- au statut social

##### Date

Immédiatement avant la période de référence en même temps que le questionnaire B



ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MENAGES 1978-1979

Questionnaire B bis : description du ménage

Numéro du ménage

\_\_\_\_\_

Numéro de l'enquêteur

\_\_\_\_\_

Adresse complète du ménage :

Rue, n° boîte : \_\_\_\_\_

Code postal, commune : \_\_\_\_\_

Nom de la commune avant les fusions de 1977 s'il était différent : \_\_\_\_\_

1. Nom et prénom du bénéficiaire de l'allocation trimestrielle : \_\_\_\_\_

2. Si le chef de ménage est marié, année du mariage (deux derniers chiffres) :

3. Quel est le niveau du certificat, diplôme ou brevet de fin d'études le plus élevé du chef de ménage et de son conjoint ? (cours du jour, du soir, de plein exercice ou à horaire réduit)

- Enseignement primaire \_\_\_\_\_
- Enseignement secondaire inférieur (A3, A4 - 1er cycle, C1 - 1er cycle, C2, C3 - 1er cycle, C5 - 1er cycle, les 3 premières années de l'enseignement secondaire renoué, etc.) \_\_\_\_\_
- Enseignement secondaire supérieur (A2, A4 - 2ème cycle, C1 - 2ème cycle, C3 - 2ème cycle, C5 - 2ème cycle, les 3 dernières années de l'enseignement secondaire supérieur, etc.) \_\_\_\_\_
- Enseignement universitaire \_\_\_\_\_
- Enseignement supérieur non universitaire (études de régent, A1, A5, etc.) \_\_\_\_\_
- Sans objet \_\_\_\_\_

Chef de ménage		Conjoint	
<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	2	<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/>	3	<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/>	4	<input type="checkbox"/>	4
<input type="checkbox"/>	5	<input type="checkbox"/>	5
<input type="checkbox"/>	6	<input type="checkbox"/>	6

En cas de doute, inscrivez ici le titre dont il s'agit :

Chef de ménage

Conjoint

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. Tableau de composition du ménage

N° d'ordre du membre du ménage	Prénom	Lien avec le chef de ménage 2 = conjoint 3 = enfant (fils, fille) 4 = ascendant : parent, beau-parent, grand-parent des conjoints 5 = apparenté (petit-en- fant, oncle, etc.) 6 = non apparenté 7 = personnel domestique, gens de maison	Sexe  1 = masc. 2 = fémin.	Date de naissance						Etat civil					Nationalité (ne rien écrire si belge)	Statut 1 = ouvrier 2 = employé ou chef d'établissement lié par un contrat d'emploi 3 = agriculteur 4 = commerçant e.a. (x) 5 = exerçant une pro- fession libérale 6 = employeur, chef d'entreprise non lié par un contrat d'emploi 7 = retraité, pensionné 8 = s'occupe de son propre ménage 9 = aidant 0 = autre																	
				J	J	M	M	A	A	1	2	3	4	5																			
1		1 chef de ménage	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0						
2		2 3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
3		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
4		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
5		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
6		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
7		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
8		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
9		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
10		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
11		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
12		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
13		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
14		3 4 5 6 7	1 2									1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

(x) Classer tous les in-  
pendants non cités  
ailleurs avec commer-  
çant.





5. CARNET DE MÉNAGE POUR LES MÉNAGES DE NON-INDÉPENDANTS







## IMPORTANT

1

1. *Ecrivez aussi lisiblement que possible.*
2. *N'écrivez rien dans la colonne «Code I.N.S.».*
3. *Donnez un relevé complet de toutes vos recettes et de tous vos paiements en espèces, par compte en banque, par compte chèques postaux et autres comptes à vue.*
4. *Indiquez d'une manière détaillée et précise l'objet ou le motif de chaque recette et de chaque paiement.*
5. *Communiquez sans délai tout changement d'adresse à l'Institut national de Statistique.*

**Le carnet de ménage comporte 4 parties principales:**

1. **Renseignements généraux.**
2. **Recettes.**
3. **Débours.**
4. **Opération de contrôle.**



# 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

## 1.1. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DU MENAGE OU DU STATUT PROFESSIONNEL DE SES MEMBRES

### 1.1.01 Modifications de la composition du ménage.

Pendant la période couverte par ce carnet de ménage, des événements se sont-ils produits qui ont modifié la composition du ménage (Par exemple: naissance, mariage, départ d'un membre du ménage, décès, recrutement ou licenciement de gens de maisons logés, ...)? Si oui, complétez le tableau ci-dessous.

Code I.N.S. (ne rien écrire)	Date du changement	Modification enregistrée

### 1.1.02 Modifications du statut professionnel de membres du ménage.

Un membre du ménage a-t-il changé de profession, cessé ses activités professionnelles, débuté dans une profession, pendant la période couverte par ce carnet de ménage? Si oui, complétez le tableau ci-dessous.

Code I.N.S.	Date du changement	Numéro d'ordre du membre du ménage	Modification enregistrée

### 1.1.03 Autres modifications importantes.

Exemples: Début ou fin d'un emprunt hypothécaire, achat ou location d'une maison, déménagement, nouveaux loyers, etc.

Code I.N.S.	Date	Nature de l'événement





## 2. RECETTES

Il faut mentionner ici toutes les recettes du ménage, aussi bien les recettes en espèces (l'argent en liquide) que les recettes perçues à un compte à vue (C.C.P., compte en banque, etc.).

Des cases spéciales sont prévues pour l'inscription des recettes les plus fréquentes. Les autres recettes doivent être inscrites à la page 10, (partie 2.1.22) avec mention de l'origine (de la nature) de la recette.

Les éventuelles recettes en MONNAIES ETRANGERES doivent être mentionnées séparément, à la page 11 partie 2.2.

### 2.1. RECETTES EN ARGENT BELGE

#### 2.1.01 Salaires ou traitements provenant de l'ACTIVITE PRINCIPALE et cédés au ménage.

N'indiquez ici que le montant NET de la rémunération, c'est-à-dire le montant réellement perçu.

Ne mentionnez PAS ICI, mais au 2.1.05, les revenus d'ACTIVITES ACCESSOIRES.

Numéro d'ordre du membre du ménage	Age	Période à laquelle la recette se rapporte	Code I.N.S.	MONTANTS	
				F	C

#### 2.1.02 Autres recettes liées à l'exercice de l'activité principale,

(pour autant qu'elles ne soient pas relevées sous les rubriques 2.1.01)

telles que la rémunération d'heures supplémentaires, les commissions, les pourboires, les primes, les gratifications, les treizièmes mois, les primes et pécules de vacances, etc. Ne mentionnez PAS ICI des remboursements d'abonnements sociaux (mais au 2.1.06)

N° d'ordre du membre du ménage	Age	Période à laquelle se rapporte la recette	Nature de la recette	Code I.N.S.

#### 2.1.03 Pensions et rentes cédées intégralement au ménage.

Indiquez le montant NET de la recette, c'est-à-dire le montant réellement perçu, ainsi que sa nature (pension de vieillesse ou d'invalidité, rentes payées par les compagnies d'assurances, etc.)

N° d'ordre du membre du ménage	Age	Période à laquelle se rapporte la recette	Nature de la recette	Code I.N.S.

A reporter

Report

**2.1.04 Contributions à la communauté versées par des membres du ménage qui lui cèdent une partie de leurs revenus.**

Lorsque des membres du ménage ne mettent en commun qu'une partie de leurs salaires, appointements, pensions, etc ..., le tableau ci-dessous doit être complété.

Numéro d'ordre du membre du ménage	Age	Code I.N.S.

**2.1.05 Recettes résultant d'ACTIVITES ACCESSOIRES.**

1. Mentionnez ici les recettes provenant de travaux, de services et éventuellement de la livraison de matières ou matériaux.

Nature	Code I.N.S.

**2. Vente par le ménage de produits de SA culture ou de SON élevage.**

Chaque fois que vous vendez des produits de votre culture ou de votre élevage, mentionnez le au tableau ci-dessous.

Code I.N.S.	Date	Quantité exprimée en gr, kg, l, etc	Nature	F	C

Total

A reporter

		MONTANTS	
		F	C
		Report	
<b>2.1.06 Remboursement par des tiers (par exemple par l'employeur) de frais de voyage ou de séjour et de frais professionnels.</b>			
	N° d'ordre du membre du ménage	Code I.N.S.	
1. Remboursements d'abonnements sociaux			
2. Autres (Spécifiez): _____			
<b>2.1.07 Allocations sociales et indemnités.</b>			
1. Indemnités de chômage _____			
_____			
_____			
2. Indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité payées par la mutualité			
3. Prime de naissance _____			
4. Allocations familiales _____			
5. Remboursements de frais médicaux par la mutualité _____			
_____			
6. Bourses d'études et de voyages _____			
7. Autres allocations sociales et indemnités: indemnités de milice, indemnités versées par le Centre public d'Aide sociale, etc.; à préciser:			
_____			
_____			
_____			
<b>2.1.08 Dons en espèces accordés aux membres du ménage par des particuliers. (Le motif ne doit pas être indiqué)</b>			
<b>2.1.09 Fermages perçus pour terres et exploitations agricoles, droits pour l'usage d'autres terres (terres boisées, lieux de pêche, carrières, etc.).</b>			
1. situées en Belgique _____			
2. situées à l'étranger _____			
		A reporter	

F

C

Report

**2.1.10 Location et sous-location à des tiers de bâtiments et de matériel.**

CODE I.N.S

1. situés en Belgique \_\_\_\_\_

2. situés à l'étranger \_\_\_\_\_

**2.1.11 Revenus de biens mobiliers.**

1. Intérêts (revenus nets) de dépôts à terme, de bons de caisse, d'obligations et d'autres prêts accordés (en évitant tout double emploi avec 2.1.14)

2. Tantièmes \_\_\_\_\_

3. Dividendes \_\_\_\_\_

4. Participations aux bénéfices non mentionnées antérieurement. \_\_\_\_\_

**2.1.12 Capitaux payés par des compagnies d'assurance-vie.****2.1.13 Indemnités payées par des compagnies d'assurances:**  
précisez la nature de l'assurance


**2.1.14 Prélèvements sur livrets d'épargne et comptes à terme.**


**2.1.15 Emprunts contractés en vue de l'acquisition de terrains ou de maisons.**  
(prêts hypothécaires ou autres; partie du prêt qui est effectivement encaissée)**2.1.16 Autres emprunts.** (sommes effectivement reçues)**2.1.17 Vente de bons de caisse, bons de capitalisation, obligations, actions.**  
(entourez la mention appropriée)**2.1.18 Vente de monnaies étrangères.**

(échange de monnaie étrangère contre de la monnaie belge)

**2.1.19 Remboursements par des tiers de sommes prêtées par le ménage.**

A reporter

		MONTANTS	
		F	C
		Report	
		Code I.N.S.	
<b>2.1.20 Remboursements d'emballages consignés (bouteilles, etc.)</b>			
<b>2.1.21 Encasement de timbres d'épargne, de ristournes de coopératives, etc.</b>			
<p><b>2.1.22 Les recettes n'ayant pu être inscrites sous une des rubriques précédentes</b> doivent être indiquées ci-après, en spécifiant leur origine.</p> <p>Notez les recettes de ventes éventuelles de terrains, de bâtiments, d'or, ou d'objets divers, ainsi que les gains de loteries, paris et autres jeux, les primes à la construction, les indemnités payées par l'Etat, allocation pour collaboration à l'enquête sur les budgets des ménages, les héritages en espèces, les remboursements de caution (ou de partie de caution) de loyer par le propriétaire de l'appartement ou de l'immeuble que vous quittez, la caution effectivement reçue du locataire si vous êtes propriétaire, etc.</p>			
Nature de la recette	Code I.N.S.		
<b>Total général des recettes en argent belge (à reporter dans la case 2 page 56)</b>			



### 3. DEBOURS

Il faut mentionner ici tous les débours (dépenses et placements d'argent) du ménage, aussi bien ceux en espèces que ceux effectués via un compte de chèques postaux ou un compte à vue.

La partie 3.1. est prévue pour l'inscription de certains débours périodiques et des dépenses relatives à l'activité (principale ou secondaire) de membres du ménage.

Les débours en monnaies étrangères seront consignés dans la partie 3.2.

C'est dans la partie 3.3., le journal des débours, que vous indiquerez vos autres débours, chaque jour.

Le livret d'instructions vous fournit, à l'aide d'exemples, des informations complémentaires pour les cas difficiles.

#### 3.1. DEBOURS PERIODIQUES ET DEPENSES RELATIVES A L'ACTIVITE PRINCIPALE OU SECONDAIRE

##### 3.1.01 Débours périodiques.

Certains débours se reproduisent avec une régularité mensuelle (bimestrielle, trimestrielle, etc). Vous trouverez dans la marge du tableau suivant le libellé de débours à noter ici, afin d'éviter tout oubli. Il se peut par exemple que vous assuriez certains de ces paiements par un ordre de virement automatique via votre compte à vue. Ainsi isolés, ces débours vous permettent un contrôle plus aisé de vos inscriptions.

1. *Pour les loyers*, précisez dans la colonne «nature» s'il s'agit du loyer du logement principal, de la seconde résidence, d'un terrain de culture, d'un autre terrain, d'un garage, d'une chambre, etc.

2. *Pour les remboursements d'emprunts*, précisez l'objet auquel se rapporte chaque somme, ainsi que la périodicité du paiement (par exemple: mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, etc.).

3. *Pour les paiements de mensualités pour achats à tempérament* écrivez l'objet du paiement sans abiguïté (par exemple: mensualité - T.V. couleurs).

L'acompte versé au moment de l'achat doit figurer dans le journal des débours (Partie 3.3.).

4. *Pour le paiement du gaz, de l'eau, de l'électricité et du téléphone*, n'inscrivez ici que les dépenses qui ne sont pas comprises dans le loyer. Enregistrez dans la partie 3.3. l'achat de bonbonnes de gaz et les communications téléphoniques effectuées en dehors du domicile.

5. *Pour l'argent de poche*, aucune précision complémentaire n'est nécessaire.

##### Débours périodiques (3.1.01)

Objet		Nature du paiement	Code I.N.S.	Montants	
				F	C
1. Loyers	Loyers de logements sans charge				
	Charges afférentes aux logements occupés par le ménage; spécifiez les charges:				
	Loyers de logements comprenant les charges; spécifiez les charges:				
A reporter					

			Montants		
			F	C	
			Report		
Objet		Nature du paiement	Code I.N.S.		
	Autres loyers				
2. Remboursements	d'emprunts pour maison ou terrain				
	d'autres emprunts				
3. Mensualités	d'achats à tempérament				
4. Gaz, eau, électricité, téléphone	Gaz _____				
	Eau _____				
	Electricité _____				
	Téléphone (raccordé à domicile) _____				
5. Argent de poche	aux membres du ménage âgés de moins de 14 ans _____				
	aux membres du ménage âgés de 14 ans à moins de 21 ans _____				
	aux membres du ménage âgés de 21 ans ou plus _____				
	à des personnes ne faisant pas partie du ménage _____				
			3.1.01 TOTAL		



Pays	Date		Unité monétaire	Code I.N.S.	Montants
	du	au			

**Attention:** les débours à l'étranger en ARGENT BELGE ne sont pas mentionnés ici, mais dans la partie 3.3.

### 3.3. JOURNAL DES DEBOURS

Tous les débours non inscrits dans les pages précédentes doivent être notés ci-après, au jour le jour, quelle qu'en soit la nature:

- achats ou locations de biens et de services;
- achats de maisons, terrains, effets et tous autres titres;
- achats de monnaies étrangères;
- versements sur livrets d'épargne;
- dons en espèces faits à des tiers;
- prêts accordés à des tiers;
- salaires de gens de maisons;
- acomptes versés lors d'achats à tempérament;
- etc.

Le journal des débours est divisé en 40 pages, afin de vous permettre d'entamer une nouvelle page chaque jour même s'il vous est nécessaire d'utiliser plusieurs pages pour noter les débours d'une journée. Nous vous demandons d'effectuer les totaux de vos débours chaque jour.

Pour les achats à tempérament, notez: «Achat à tempérament d'une machine à laver» (par exemple). L'acompte sera mentionné dans la colonne «Sommes déboursées» (colonne 4) et le total des paiements partiels à venir dans la colonne «Sommes restant à payer» (colonne 5).

Les mensualités ultérieures seront toujours indiqués dans la partie 3.1.01.3.

Si vous réglez une fois par semaine des achats journaliers (ex. les achats chez votre boucher), vous indiquez, le jour de l'achat, dans la colonne 5 «Sommes restant à payer» le montant correspondant à votre achat du jour. Au moment où vous acquittez ces notes, vous inscrivez le montant total payé dans la case inférieure gauche de la page «Paiement de sommes qui restent à payer».

Les achats effectués dans certains grands magasins au moyen d'une carte d'achat spéciale (Système: Emportez aujourd'hui et payez dans un certain nombre de jours, sans intérêt ni frais) seront également notés de cette manière.

JOUR:

DEBOURS

1 Code I.N.S.	2 Quantité exprimée en, gr, kg, l, m, paire, etc	3 Nature et qualité exacte des produits achetés ou désignation de l'objet du débours, du paiement effectué ou à effectuer	4 Sommes déboursées (en espèces, par par chèque ou par virement)		5 Sommes restant à payer	
			F	C	F	C
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7		Reproduction d'une des 40 pages identiques du carnet				
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
	Paiements des sommes qui restent à payer: nature et objet de la dépense.					
22						
23						
24						
25						

TOTAL DU JOUR..

à reporter au  
tableau 4.3.  
page 53Faire le total par jour (pas nécessairement à chaque page si on consacre  
plusieurs pages aux inscriptions d'un jour)

JOUR:

DEBOURS

1	2	3	4		5	
Code I.N.S.	Quantité exprimée en, gr, kg, l, m, paire, etc	Nature et qualité exacte des produits achetés ou désignation de l'objet du débours, du paiement effectué ou à effectuer	Sommes déboursées (en espèces, par par chèque ou par virement)		Sommes restant à payēr	
			F	C	F	C
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22	Paiements des sommes qui restent à payer: nature et objet de la dépense.					
23						
24						
25						

TOTAL DU JOUR..

à reporter au  
tableau 4.3.

page 56

Faire le total par jour (pas nécessairement à chaque page si on consacre plusieurs pages aux inscriptions d'un jour)

## 4. OPERATION DE CONTROLE

**4.1. DISPONIBILITES AU DEBUT DU PREMIER JOUR DE LA PERIODE** (tenez compte du montant de l'avoir en caisse et du solde créditeur des comptes en banque, des comptes de chèques postaux et d'autres comptes à vue) (1)

Total 1

**4.2. TOTAL DES MONTANTS RECUS PENDANT LA PERIODE**

(voir page: 10)

+ 2

Total des moyens

= 3

**4.3. TOTAL DES MONTANTS DEBOURSES PENDANT LA PERIODE**

TOTAUX DE	Montants déboursés	TOTAUX DE	Montants déboursés
3.1.01 page 13		Jour 16	
3.1.02 page 14		Jour 17	
Jour 1		Jour 18	
Jour 2		Jour 19	
Jour 3		Jour 20	
Jour 4		Jour 21	
Jour 5		Jour 22	
Jour 6		Jour 23	
Jour 7		Jour 24	
Jour 8		Jour 25	
Jour 9		Jour 26	
Jour 10		Jour 27	
Jour 11		Jour 28	
Jour 12		Jour 29	
Jour 13		Jour 30	
Jour 14		Jour 31	
Jour 15			
Total		Total	

4

**4.4. DIFFERENCE A LA FIN DE LA PERIODE (case 3 - case 4)**

5

**4.5. A LA FIN DE LA DERNIERE JOURNEE DE LA PERIODE ET A TITRE DE CONTROLE,**

Recomptez le montant de l'avoir en caisse et ajoutez-y le solde créditeur des comptes en banque, des comptes de chèques postaux et d'autres comptes à vue (1) (2)

6

Il est possible que vous obteniez une petite différence entre les valeurs inscrites en case 5 et en case 6. Si, cependant, cette différence est importante, essayer d'en trouver l'origine et d'effectuer la correction dans le carnet. Reportez ensuite le montant figurant dans le cadre 6 au cadre 1 du carnet de la période suivante.

(1) Si le solde de votre compte à vue est négatif, tenir compte du signe « moins ».

(2) Vos dépenses par chèque et/ou virement, effectuées durant les derniers jours de la période et pour lesquelles vous n'avez pas encore reçu d'extrait de compte, doivent elles aussi être comptabilisées.

#### 5BIS. CARNET DE MÉNAGE POUR D'INDÉPENDANTS

Pour mieux adapter le carnet de ménage à la situation spécifique des ménages d'indépendants, les rubriques suivantes ont été ajoutées.

- 1.2. Consommation de produits faisant l'objet de l'activité exercée par le déclarant
- 4.1. Dépenses mixtes (se rapportant à la fois au ménage et à l'exercice de la profession indépendante)
- 4.2. Achats de machines et de matériel destinés exclusivement à l'exercice de la profession indépendante.

Ces carnets pour indépendants ne prévoient ni de totaux par rubrique ni de totaux journaliers. Une opération de contrôle en fin de carnet n'avait dès lors pas d'objet.







## IMPORTANT

1. *Ecrivez aussi lisiblement que possible.*
2. *N'écrivez rien dans la colonne «Code I.N.S.».*
3. *Donnez un relevé complet de toutes les recettes et de tous les paiements du ménage en espèces, par compte en banque, par compte chèques postaux et autres comptes à vue.*
4. *Indiquez d'une manière détaillée et précise l'objet ou le motif de chaque recette et de chaque paiement.*
5. *Communiquez sans délai tout changement d'adresse à l'Institut national de Statistique.*

**Le carnet de ménage comporte 4 parties principales:**

1. **Renseignements généraux.**
2. **Recettes ne provenant pas de l'activité d'indépendant.**
3. **Débours du ménage.**
4. **Dépenses mixtes et achats de machines et matériel pour l'exercice de l'activité d'indépendant.**



# 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

## 1.1. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DU MENAGE OU DU STATUT PROFESSIONNEL DE SES MEMBRES

### 1.1.01 Modifications de la composition du ménage.

Pendant la période couverte par ce carnet de ménage, des événements se sont-ils produits qui ont modifié la composition du ménage (Par exemple: naissance, mariage, départ d'un membre du ménage, décès, recrutement ou licenciement de gens de maisons logés, ...) ? Si oui, complétez le tableau ci-dessous.

Code I.N.S. (ne rien écrire)	Date du changement	Modification enregistrée

### 1.1.02 Modifications du statut professionnel de membres du ménage.

Un membre du ménage a-t-il changé de profession, cessé ses activités professionnelles, débuté dans une profession, pendant la période couverte par ce carnet de ménage? Si oui, complétez le tableau ci-dessous.

Code I.N.S.	Date du changement	Numéro d'ordre du membre du ménage	Modification enregistrée

### 1.1.03 Autres modifications importantes.

Exemples: début ou fin d'un emprunt hypothécaire, achat ou location d'une maison, déménagement, nouveaux loyers, etc.

Code I.N.S.	Date	Nature de l'événement









## 2. RECETTES NE PROVENANT PAS DE L'ACTIVITE D'INDEPENDANT (x)

Il faut mentionner ici toutes les recettes du ménage, aussi bien les recettes en espèces (l'argent liquide) que les recettes perçues à un compte à vue (C.C.P., compte en banque, etc.).

Des cases spéciales sont prévues pour l'inscription des recettes les plus fréquentes. Les autres recettes doivent être inscrites à la page 12, (partie 2.1.22) avec mention de l'origine (de la nature) de la recette.

Les éventuelles recettes en MONNAIES ETRANGERES doivent être mentionnées séparément, à la page 13 partie 2.2.

### 2.1. RECETTES EN ARGENT BELGE

#### 2.1.01 Salaires ou traitements cédés au ménage.

N'indiquez ici que le montant NET de la rémunération, c'est-à-dire le montant réellement perçu.

Ne mentionnez PAS ICI, mais au 2.1.05, les revenus d'ACTIVITES ACCESSOIRES.

Numéro d'ordre du membre du ménage	Age	Période à laquelle la recette se rapporte	Code I.N.S.	MONTANTS	
				F	C

#### 2.1.02 Autres recettes liées au 2.1.01

Telles que la rémunération d'heures supplémentaires, les commissions, les pourboires, les primes, les gratifications, les treizièmes mois, les primes et pécules de vacances, etc. Ne mentionnez PAS ICI des remboursements d'abonnements sociaux (mais au 2.1.06)

N° d'ordre du membre du ménage	Age	Période à laquelle se rapporte la recette	Nature de la recette	Code I.N.S.

#### 2.1.03 Pensions et rentes cédées intégralement au ménage.

Indiquez le montant NET de la recette, c'est-à-dire le montant réellement perçu, ainsi que sa nature (pension de vieillesse ou d'invalidité, rentes payées par les compagnies d'assurances, etc.)

N° d'ordre du membre du ménage	Age	Période à laquelle se rapporte la recette	Nature de la recette	Code I.N.S.



		· MONTANTS	
		F	C
<b>2.1.06 Remboursement par des tiers (par exemple par l'employeur) de frais de voyage ou de séjour et de frais professionnels.</b>			
	N° d'ordre du membre du ménage	Code I.N.S.	
1. Remboursements d'abonnements sociaux			
2. Autres (Spécifiez): _____			
<b>2.1.07 Allocations sociales et indemnités.</b>			
1. Indemnités de chômage _____			
_____			
2. Indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité payées par la mutualité			
3. Prime de naissance _____			
4. Allocations familiales _____			
5. Remboursements de frais médicaux par la mutualité _____			
_____			
6. Bourses d'études et de voyages _____			
7. Autres allocations sociales et indemnités: indemnités de milice, indemnités versées par le Centre public d'Aide sociale, etc.; à préciser:			
_____			
_____			
<b>2.1.08 Dons en espèces accordés aux membres du ménage par des particuliers. (Le motif ne doit pas être indiqué)</b>			
<b>2.1.09 Fermages perçus pour terres et exploitations agricoles, droits pour l'usage d'autres terres (terres boisées, lieux de pêche, carrières, etc.).</b>			
1. situées en Belgique _____			
2. situées à l'étranger _____			







### 3. DEBOURS DU MENAGE

Il faut mentionner ici tous les débours (dépenses et placements d'argent) du ménage, aussi bien ceux en espèces que ceux effectués via un compte de chèques postaux ou un compte à vue, à l'exception des débours en rapport avec l'activité d'indépendant.

La partie 3.1. est prévue pour l'inscription de certains débours périodiques et des dépenses relatives aux activités secondaires ou à l'activité principale de membres du ménage qui exercent une profession non indépendante.

Les débours en monnaies étrangères seront consignés dans la partie 3.2.

C'est dans la partie 3.3., le journal des débours, que vous indiquerez vos autres débours, chaque jour.

Le livret d'instructions vous fournit, à l'aide d'exemples, des informations complémentaires pour les cas difficiles.

#### 3.1. DEBOURS PERIODIQUES ET DEPENSES RELATIVES A L'ACTIVITE PRINCIPALE OU SECONDAIRE

##### 3.1.01 Débours périodiques.

Certains débours se reproduisent avec une régularité mensuelle (bimestrielle, trimestrielle, etc). Vous trouverez dans la marge du tableau suivant le libellé de débours à noter ici, afin d'éviter tout oubli. Il se peut par exemple que vous assuriez certains de ces paiements par un ordre de virement automatique via votre compte à vue. Ainsi isolés, ces débours vous permettent un contrôle plus aisé de vos inscriptions.

Si certaines des dépenses reprises ci-dessous sont associées à l'exercice de l'activité d'indépendant (par exemple location d'un logement avec magasin), *ne mentionnez que le montant dépensé pour le ménage*. S'il est impossible de distinguer la partie ménage de ces sommes, ne notez pas ces dépenses «mixtes» ici, mais dans la partie 4, page 58.

1. *Pour les loyers*, précisez dans la colonne «nature» s'il s'agit du loyer du logement principal, de la seconde résidence, d'un garage, d'une chambre, etc.
2. *Pour les remboursements d'emprunts*, précisez l'objet auquel se rapporte chaque somme, ainsi que la périodicité du paiement (par exemple: mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, etc.).
3. *Pour les paiements de mensualités pour achats à tempérament* écrivez l'objet du paiement sans ambiguïté (par exemple : mensualité - T.V. couleurs).  
L'acompte versé au moment de l'achat doit figurer dans le journal des débours (Partie 3.3.).
4. *Pour le paiement du gaz, de l'eau, de l'électricité et du téléphone*, n'inscrivez ici que les dépenses qui ne sont pas comprises dans le loyer. Enregistrez dans la partie 3.3. l'achat de bonbonnes de gaz et les communications téléphoniques effectuées en dehors du domicile.
5. *Pour l'argent de poche*, aucune précision complémentaire n'est nécessaire.

##### Débours périodiques (3.1.01)

Objet		Nature du paiement	Code I.N.S.	Montants	
				F	C
1. Loyers	Loyers de logements sans charge				
	Charges afférentes aux logements occupés par le ménage; spécifiez les charges:				
	Loyers de logements comprenant les charges; spécifiez les charges:				

Montants		15
F	C	

Objet		Nature du paiement	Code I.N.S.		
	Autres loyers				
2. Remboursements	d'emprunts pour maison ou terrain				
	d'autres emprunts				
3. Mensualités	d'achats à tempérament				
4. Gaz, eau, électricité, téléphone	Gaz _____				
	Eau _____				
	Electricité _____				
	Téléphone (raccordé à domicile) _____				
5. Argent de poche	aux membres du ménage âgés de moins de 14 ans _____				
	aux membres du ménage âgés de 14 ans à moins de 21 ans _____				
	aux membres du ménage âgés de 21 ans ou plus _____				
	à des personnes ne faisant pas partie du ménage _____				

### 3.1.02 Dépenses pour l'activité professionnelle non indépendante ou les activités accessoires lucratives.

Si vous pratiquez la culture de pommes de terre, légumes, fruits ou l'élevage, inscrivez ici vos dépenses comprenant tous les produits (engrais, insecticides, ...), les graines et semences, les animaux d'élevage, la nourriture et l'entretien de ces animaux (y compris les frais de vétérinaire), etc.

Les outils pouvant être utilisés pour le jardin d'agrément ou à des fins non professionnelles et non lucratives ne doivent pas être mentionnés ici, mais dans le journal des débours (partie 3.3.).

Objet	Code I.N.S.	Montants	
		F	C
1. Dépenses pour activité professionnelle qui seront remboursées par l'employeur (précisez) _____			
2. Dépenses pour activité professionnelle non remboursées par l'employeur (précisez): _____			
3. Dépenses pour potager et élevage _____			
4. Dépenses pour autres activités accessoires lucratives _____			

### 3.2. DEBOURS EN MONNAIES ETRANGERES.

Veuillez noter ci-dessous les débours effectués *EN MONNAIES ETRANGERES*. Il suffit de ventiler ces débours selon les deux postes suivants:

#### 3.2.01 Investissements en monnaies étrangères. (achats d'immobiliers, achats de bons de caisse, etc.)

Pays	Date	Spécification	Unité monétaire	Code I.N.S.	Montants

Pays	Date		Unité monétaire	Code I.N.S.	Montants
	du	au			

**Attention:** les débours à l'étranger en ARGENT BELGE ne sont pas mentionnés ici, mais dans la partie 3.3.

### 3.3. JOURNAL DES DEBOURS

Tous les débours du ménage non inscrits dans les pages précédentes doivent être notés ci-après, au jour le jour, qu'elle qu'en soit la nature:

- achats ou locations de biens et de service pour le ménage;
- achats de maisons, terrains, effets et tous autres titres;
- achats de monnaies étrangères;
- versements sur livrets d'épargne;
- dons en espèces faits à des tiers;
- prêts accordés à des tiers;
- salaires de gens de maisons;
- acomptes versés lors d'achats à tempérament;
- etc.

Le journal des débours est divisé en 40 pages, afin de vous permettre d'entamer une nouvelle page chaque jour même s'il vous est nécessaire d'utiliser plusieurs pages pour noter les débours d'une journée.

Pour les achats à tempérament, notez: «Achat à tempérament d'une machine à laver» (par exemple). L'acompte sera mentionné dans la colonne «Sommes déboursées» (colonne 4) et le total des paiements partiels à venir dans la colonne «Sommes restant à payer» (colonne 5).

Les mensualités ultérieures seront toujours indiqués dans la partie 3.1.01.3.

Si vous réglez une fois par semaine des achats journaliers (ex. les achats chez votre boucher), vous indiquez, le jour de l'achat, dans la colonne 5 «Sommes restant à payer» le montant correspondant à votre achat du jour. Au moment où vous acquittez ces notes, vous n'avez rien à inscrire.

Les achats effectués au moyen d'une carte d'achat spécial (Système: Emportez aujourd'hui et payez dans un certain nombre de jours, sans intérêt ni frais) seront également notés de cette manière, le jour de l'achat.

JOUR:

DEBOURS

1		2	3	4		5	
Code I.N.S.		Quantité exprimée en, gr, kg, l, m, paire, etc	Nature et qualité exacte des produits achetés ou désignation de l'objet du débours, du paiement effectué ou à effectuer	Sommes déboursées (en espèces, par par chèque ou par virement)		Sommes restant à payer	
				F	C	F	C
1							
2							
3			Reproduction d'une des 40 pages identiques du carnet				
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							

JOUR:

DEBOURS

1		2	3	4		5	
Code I.N.S.		Quantité exprimée en, gr, kg, l, m, paire, etc	Nature et qualité exacte des produits achetés ou désignation de l'objet du débours, du paiement effectué ou à effectuer	Sommes déboursées (en espèces, par par chèque ou par virement)		Sommes restant à payer	
				F	C	F	C
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							







## 6. CARNET DE POCHE

### Contenu

Comme le carnet de ménage, le carnet de poche est conçu tel un journal de caisse où il faut noter jour après jour toutes les recettes et dépenses. Le carnet de poche a été rempli par :

- les membres du ménage qui reçoivent de l'argent de poche (et qui ont plus de 14 ans)
- les membres du ménage qui disposent de revenus personnels (et qui ont plus de 14 ans)

### Durée

En principe chaque personne enquêtée a rempli 3 carnets de poche mensuels.



INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

2ème Direction - 3ème Section

Rue de Louvain 44 - 1000 BRUXELLES

Tél. (02) 513.96.50

ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MENAGES 1978/1979

CARNET DE POCHE

MOIS : \_\_\_\_\_

Numéro de code du ménage : \_\_\_\_\_

A la fin de la période renvoyer immédiatement ce carnet à l'Institut national de Statistique dans l'enveloppe non affranchie mise à votre disposition.

CARNET DE POCHE

Destiné :

au chef de ménage (1)

au conjoint (1)

au fils, à la fille (1)

à un autre membre du ménage (1)

Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : M/F (1) \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Enquête sur l'argent de poche/recettes personnelles (1)

---

(1) Biffez les mentions inutiles.

MOYENS ET RECETTES

Si vos ressources sont constituées essentiellement par de l'ARGENT DE POCHE provenant de la caisse du ménage, vous remplirez la page 3 (et non les pages 4 et 5).

Si vous disposez de RECETTES PERSONNELLES qui ne sont pas cédées au ménage, vous remplirez les pages 4 et 5 (et non la page 3).

A. ARGENT DE POCHE

Exemple

		Montant	
		F	C
1. Argent de poche détenu au commencement de la période considérée		160	-
2. Recettes au cours de la période considérée			
Date	Spécification des recettes		
10/3	argent de poche	150	-
17/3	argent de poche	145	-
24/3	argent de poche	150	-
Total A		635	-

A remplir

		Montant	
		F	C
1. Argent de poche disponible au début de la période considérée			
2. Recettes pendant la période considérée			
Date	Spécification des recettes		
Total A			

B. RECETTES PERSONNELLES

Les pages 4 et 5 devront être remplies si vous gardez une partie de vos recettes pour votre usage personnel. La partie que vous cédez au ménage est relevée au carnet de ménage sous 2.1.04 page 7. Tous les montants reçus (aussi bien en espèces que par C.C.P., compte en banque ou compte à vue) que vous ne cédez pas au ménage (et qui ne sont donc pas inscrits dans le carnet de ménage sous 2.1.04) doivent être notés ci-dessous.

Si vous éprouvez des difficultés à remplir votre carnet de poche veuillez consulter les instructions du carnet de ménage.

		Montant	
		F	C
1. Montant dont vous disposez personnellement au début de la période couverte par ce carnet			
- en espèces			
- à votre C.C.P., compte en banque ou compte à vue			
A reporter			

RECETTES PERSONNELLES (suite)		Montant	
		F	C
Report :			
2. Recettes de la période non cédées au ménage (spécifiez en détail, la provenance de chaque recette comme demandé dans la partie 2 du carnet de ménage).			
Date	Spécification des recettes		
Total B			

**DEPENSES**

Tous vos débours (en espèces ou par compte de chèques postaux, compte en banque ou compte à vue) effectués pendant la période couverte par ce carnet, sont inscrits sur les pages suivantes.

Inscrivez toujours sous "spécification" la nature et la quantité exacte des produits et objets achetés, comme cela se fait dans le carnet de ménage pour les dépenses.

Faites, en bas de chaque page, le total des dépenses et reportez-le en tête de la page suivante.

Date	Spécification des dépenses	Montant	
		F	C
	<b>Total à reporter :</b>		

**DEPENSES. (suite)**

Date	Spécification des dépenses	Montant	
		F	C
	<b>Report :</b>		
	<b>Total à reporter :</b>		

Reproduction d'une des 8 pages identiques du carnet

**DEPENSES (suite)**

Date	Spécification des dépenses	Montant	
		F	C
	<b>Report :</b>		
Reproduction d'une des 8 pages identiques du carnet			
	<b>Total à reporter :</b>		

**CONTROLE**

	Montant	
	F	C
1. Total des moyens dont vous disposiez durant la période considérée (soit le "Total A" de la page 3, soit le "Total B" de la page 5).		
2. Total des dépenses durant la période considérée (pages 6 à 14)		
3. A la fin de cette période, vous devriez posséder (1 - 2)		
4. Disponibilités à la fin de la période considérée : - en espèces (ou comme argent de poche) - à votre compte de chèques postaux, compte en banque ou compte à vue +		
Au cas où il y aurait une différence importante entre 3 et 4, veuillez l'expliquer si possible :		



## 7. QUESTIONNAIRE C - MÉNAGE : SITUATION EN FIN D'ENQUETE

### Contenu

Renseignements supplémentaires fournis par le ménage sur :

- le logement (confort - seconde résidence - prêts)
- biens durables
- voiture
- charges du ménage
- changements intervenus dans la situation financière (uniquement pour les ménages d'indépendants)

### Date

Immédiatement après la période de référence, ensemble avec le questionnaire D.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Statistiques sociales  
Rue de Louvain 44 - 1000 BRUXELLES  
Tél. 02/513.78.40

ENQUÊTES SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES 1978-1979  
QUESTIONNAIRE C - MÉNAGE - SITUATION EN FIN D'ENQUÊTE

Numéro de ménage   
Numéro d'enquêteur   
Commune

À l'enquêteur :

- l'enquêteur complètera entièrement lui-même le questionnaire par interview
- pour enregistrer les réponses aux questions, il convient soit de faire une croix dans la case adéquate, soit de compléter avec des chiffres (code, année, etc.), ou en fournissant une description
- *Les remarques aux enquêteurs sont imprimées avec ce type de caractères*
- en principe, toutes les questions doivent être posées, sauf lorsque, dans certains cas, des indications vous permettent de sauter une ou plusieurs questions
- un \* placé devant une question renvoie à des instructions spéciales
- les cases en pointillés sont réservées à l'administration.

Renseignements concernant le logement actuel occupé par le ménage (1)

1. Depuis quelle année habitez-vous dans votre logement actuel ?

depuis

\*2. A quelle époque le logement a-t-il été construit ou a-t-il subi d'importantes transformations ?

- avant 1919  1
- de 1919 à 1945  2
- de 1946 à 1960  3
- de 1961 à 1970  4
- de 1971 à 1975  5
- de 1976 à nos jours  6
- ne sait pas  9

3. Le logement est :

- une maison unifamiliale  1
- un immeuble à habitations multiples (ex. appartement, flat)  2
- autre, à préciser: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\*4. a) Combien de pièces d'habitation comporte le logement ?

b) A combien de m<sup>2</sup> estimez-vous la superficie totale des pièces habitables ?  m<sup>2</sup>

(1) Si le ménage dispose de plusieurs résidences, répondre aux questions pour le logement principal.

5. Confort du logement

a) Le ménage dispose-t-il :

- d'eau courante à l'intérieur du logement (c'est-à-dire d'un raccordement à une canalisation publique) ? Oui  1  
Non  2

---

- d'eau chaude courante (c'est-à-dire de l'eau chaude disponible dans plusieurs pièces du logement) ? Oui  1  
Non  2

---

- d'une salle de bain installée (avec baignoire et/ou douche) ? Oui  1  
Non  2

---

- d'une toilette (WC) à l'intérieur du logement (si le WC se trouve à l'intérieur de l'immeuble, mais en dehors du logement, répondre négativement; ex : WC dans l'escalier commun) ? Oui  1  
Non  2

---

- d'une installation de chauffage central (individuelle ou collective) (1) ? Oui  1  
Non  2

---

- d'un téléphone (d'un raccordement effectif au réseau téléphonique) ? Oui  1  
Non  2

b) Le combustible principalement utilisé pour chauffer le logement est :

- le gasoil (mazout)  1
- le gaz naturel  2
- le gaz butane ou propane (en bouteille ou réservoir)  3
- le charbon  4
- l'électricité  5
- une autre source d'énergie  6

6. Le logement actuel est :

- habité par le propriétaire ou copropriétaire (2)  1 } vers 8
- habité par un usufruitier  2 }
- loué (3) \_\_\_\_\_  3 } vers 8
- mis gratuitement à la disposition du ménage pour raisons de service ou de fonction  4 } vers 8
- mis à la disposition du ménage pour raisons de service ou de fonction contre paiement d'un loyer réduit (4)  5
- mis gratuitement à la disposition du ménage par des parents d'un membre du ménage ou par une autre personne ou une institution (autorité publique, fabrique d'églises, etc.)  6 } vers 8

7. Si le ménage est locataire (éventuellement contre paiement d'un loyer réduit) quelle est la qualité du propriétaire du logement ?

- une association reconnue de la Société Nationale pour le Logement (S.N.L.)  1 } vers 19
- une commune, une intercommunale ou un C.P.A.S.  2 }
- autre (personne privée, société privée, Etat, province, fabrique d'églises, etc.)  3 }
- ne sait pas.  9 }

\*8a) Si code 1, 2, 4 ou 6 à la question 6 :

à combien estimez-vous la valeur locative mensuelle de ce logement ?

Remarque importante pour les ménages d'indépendants : les locaux éventuels destinés à des fins professionnelles (magasin, atelier) ne doivent pas être pris en considération lors de cette estimation.

\_\_\_\_\_ F

b) Si vous êtes propriétaire du logement (réponse 1 à la question 6) à combien s'élève le revenu cadastral ?

\_\_\_\_\_ F

(si pas connu remplir 0)

Pour les ménages qui sont propriétaires du logement qu'ils occupent : questions 9 à 18 incluse

9. Etes-vous le premier propriétaire occupant ce logement ? Oui  1  
Non  2

\*10. S'agit-il d'un logement :

- acheté auprès d'une association reconnue par la Société nationale du Logement (S.N.L.)  1
- acheté auprès d'une société régionale de la Société nationale terrienne, auparavant "La Société nationale de la petite Propriété terrienne"  2 vers 12
- construit principalement par vous-même et/ou vos parents  3 vers 13
- autre (acheté auprès d'un courtier, une personne privée, une fabrique d'églises, construit principalement par un entrepreneur, reçu par héritage, etc.)  4 vers 13

(1) Si le logement est chauffé entièrement à l'électricité, il faut répondre par l'affirmative à la question concernant l'installation de chauffage central.

(2) Un ménage qui rembourse encore actuellement un emprunt conclu pour le logement qu'il occupe est considéré comme propriétaire.

(3) Un ménage qui occupe un logement contre paiement d'une rente viagère est considéré comme locataire; écrivez "rente viagère" devant la case 3.

(4) Si le ménage loue contre paiement d'un loyer réduit à une personne ou une institution autre que l'employeur, il faut choisir le code 3 "locataire" et non le code 5.

## 11. Uniquement si code 1 à la question 10

S'agit-il :

- d'un logement social dont - avant de l'acheter - vous étiez locataire ?  1
- d'un logement social construit après que vous aviez signé une "promesse d'achat" ?  2

## 12. Uniquement si code 1 ou 2 à la question 10

a) Avez-vous reçu une prime d'achat de l'Etat ?

- Oui  1
- Non  2 vers 14

b) Si oui,

- quel était le montant de cette prime ?

 F

- en quelle année l'avez-vous reçue ?

19  vers 14

## 13. Uniquement si code 3 ou 4 à la question 10.

a) Avez-vous reçu de l'Etat une prime à la construction ?

- Oui  1
- Non  2

b) Si oui :

- quel était le montant de cette prime ?

 F

- en quelle année a-t-elle été reçue ?

19 

## 14a) Avez-vous reçu une prime de la province ?

- Oui  1
- Non  2

b) Si oui :

- quel était le montant de cette prime ?

 F

- en quelle année a-t-elle été reçue ?

19 

## 15a) Avez-vous reçu une prime de la ville ou de la commune ?

- Oui  1
- Non  2

b) Si oui :

- quel était le montant de cette prime ?

 F

- en quelle année a-t-elle été reçue ?

19 

16. Le droit d'enregistrement à l'achat soit du terrain de votre logement, soit du logement lui-même s'élève habituellement à 12,5 %. Dans certains cas (habitations sociales ou de moyenne grandeur) il est accordé une réduction du droit d'enregistrement, lequel peut être réduit à 6 % ou à 1,5 %. Avez-vous bénéficié d'une telle réduction ?

- Oui  1
- Non  2
- Réponse non connue  9

17. A la rédaction de l'acte d'achat d'un terrain ou d'une maison, les honoraires du notaire sont de 3 à 5 % du prix d'achat. Dans certains cas (habitations sociales ou de moyenne grandeur) ces honoraires peuvent être réduits de moitié (c'est-à-dire être de 1,5 % à 2,5 %). Avez-vous bénéficié d'une telle réduction des honoraires du notaire ?

- Oui  1
- Non  2
- Réponse non connue  9

18. a) En ce qui concerne le précompte immobilier, il existe une possibilité de bénéficier d'une réduction ou même d'une exemption. Avez-vous bénéficié pour l'année 1979 d'une telle réduction ou exemption ?

- Oui  1
- Non  2
- Réponse non connue  9

b) Si oui, quel était le motif de la réduction ou de l'exemption ?

- une réduction du précompte immobilier parce que vous aviez à charge 2 enfants ou plus, ce qui vous permettait de réduire le précompte de 10 % par enfant à charge  1
- une réduction d'un quart (25 %) du précompte immobilier  2
- une exemption du précompte immobilier pendant 10 ans (décharge de 10 ans)  3
- une réduction pour une autre raison, à préciser \_\_\_\_\_

## Seconde résidence

19. Le ménage dispose-t-il d'une seconde résidence (1)

- a) dont il est propriétaire ? Oui  1
- Non  2
- b) dont il est locataire ? Oui  1
- Non  2

(1) Par "seconde résidence" on entend un logement utilisé à des fins non professionnelles dont le ménage peut disposer librement pour y séjourner de temps à autre (ex. villa, bungalow, chalet, maison, appartement, caravane résidentielle fixe, etc.)

**Emprunts pour maisons ou terrains**

20a) Le ménage a-t-il effectué pendant l'enquête des paiements en remboursement d'un ou de plusieurs emprunt(s) pour l'acquisition de maisons ou terrains ?

(la réponse à cette question peut être prévue par l'enquêteur du fait de sa vérification des carnets de ménage) Oui  1  
 Non  2  
 vers 23

b) Si oui, de combien d'emprunts distincts s'agit-il ?

c) Quel était le mobile exact de cet (ces) emprunt(s) ?

- achat d'un terrain à bâtir 1
- achat d'un logement occupé par le ménage lui-même (1)
- achat d'un autre logement

(plusieurs réponses sont possibles)

21. Quelle est la nature de ces emprunts ?  
 (utilisez une colonne par emprunt s'il y en a plusieurs)

- un emprunt hypothécaire à taux d'intérêts très bas contracté auprès du Fond du Logement ou de la Société nationale terrienne (de la Société nationale de la petite propriété terrienne) . . . . .  1
- un prêt complémentaire de la province . . . . .  2  
 (ne pas indiquer comme 1er emprunt)
- un emprunt hypothécaire à taux réduit obtenu auprès de l'employeur  3
- un emprunt hypothécaire à taux d'intérêt social. . . . .  4
- un emprunt hypothécaire avec garantie de l'Etat . . . . .  5
- un autre emprunt hypothécaire (ex. à taux normal) . . . . .  6
- un prêt non hypothécaire (ex. emprunt à un particulier). . . . .  7

	1er emprunt	2ème emprunt	3ème emprunt
	1	2	3
	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
		<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2
	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 4
	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 5
	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 6
	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 7
22a) Montant total emprunté . . . . .	<input type="text"/> F	<input type="text"/> F	<input type="text"/> F
Année pendant laquelle l'emprunt a été contracté . . . . .	19 <input type="text"/>	19 <input type="text"/>	19 <input type="text"/>
Durée de remboursement de l'emprunt . . . . .	<input type="text"/> années	<input type="text"/> années	<input type="text"/> années
Taux d'intérêt . . . . .	<input type="text"/> , <input type="text"/> %	<input type="text"/> , <input type="text"/> %	<input type="text"/> , <input type="text"/> %
b) Intérêt . . . . .	<input type="text"/> F	<input type="text"/> F	<input type="text"/> F
Capital . . . . .	<input type="text"/> F	<input type="text"/> F	<input type="text"/> F
Réponse non connue . . . . .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Si le ménage effectue des remboursements pour une maison en construction qu'il occupera lui-même après achèvement des travaux, choisir le code 2.

Renseignements concernant le logement précédent du ménage

23. Le ménage occupait le logement précédent

(cfr remarques à la question 6) :

- comme propriétaire ou copropriétaire  1
- comme usufruitier  2
- comme locataire  3
- gratuitement (mis à la disposition du ménage pour raison de service)  4
- contre paiement d'un loyer réduit (mis à la disposition du ménage pour raison de service)  5
- gratuitement (mis à la disposition du ménage par des parents ou une autre personne ou institution : autorité publique, fabrique d'églises, etc.)  6
- cette question ne demande pas de réponse s'il s'agit du premier logement occupé par le ménage, ou si le chef de ménage y habite depuis sa naissance  7

vers 27

24a) Le ménage a-t-il déménagé pendant la période de l'enquête ?

oui non b) Si oui, en quel mois ? 

25. Uniquement si code 1, 2, 4 ou 6 à la question 23 :

A combien estimez-vous la valeur locative mensuelle du logement que vous occupiez alors ?

Remarque importante pour les ménages d'indépendants : les locaux à usage professionnel (magasin, atelier) ne doivent pas intervenir dans cette estimation

26a) Votre logement précédent a-t-il été déclaré insalubre par l'Administration communale ?

oui non 

b) Si oui :

- Avez-vous reçu une prime de démolition ?

oui non 

- Avez-vous reçu une prime de déménagement ?

oui non 

- Avez-vous reçu une prime d'installation lors de votre entrée dans votre logement actuel ?

oui non 

27. Uniquement pour les ménages qui étaient ou qui sont locataires :

a) Avez-vous reçu ou recevez-vous encore une prime de location ?

oui non 

b) Si oui, combien recevez-vous ou receviez-vous par mois ?

 FConfort du ménage

28. Le ménage possède-t-il un(e) : (indiquez le nombre)

	Nombre 0 = aucun 1 = un 2 = ...		Nombre 0 = aucun 1 = un 2 = ...
- caravane résidentielle fixe . . . . .	<input type="text"/>	- tourne-disque (pick-up) . . . . .	<input type="text"/>
- caravane de tourisme . . . . .	<input type="text"/>	- réfrigérateur (y compris combinaison frigo-surgélateur) . . . . .	<input type="text"/>
- moto, scooter (1) . . . . .	<input type="text"/>	- surgélateur . . . . .	<input type="text"/>
- cyclomoteur (2) . . . . .	<input type="text"/>	- lave-vaisselle . . . . .	<input type="text"/>
- bicyclette . . . . .	<input type="text"/>	- machine à coudre électrique . . . . .	<input type="text"/>
- poste de radio (3) . . . . .	<input type="text"/>	- machine à repasser électrique (à rouleau)	<input type="text"/>
- TV noir et blanc . . . . .	<input type="text"/>	- machine à laver (au gaz ou à l'électricité)	<input type="text"/>
- TV couleur . . . . .	<input type="text"/>	- essoreuse . . . . .	<input type="text"/>
- enregistreur, enregistreur à cassettes .	<input type="text"/>		

(1) Appartiennent à cette catégorie, les véhicules à deux roues et à moteurs qui ne font pas partie de la catégorie des motocyclettes.

(2) A la catégorie des motocyclettes appartiennent tous les véhicules à deux roues dont la cylindrée est inférieure à 50cm<sup>3</sup> ou dotés d'un moteur électrique qui ne permet pas de dépasser le 40 km/h.

(3) Y compris radio portative, réveil-radio, radio combinée avec enregistreur à cassettes qui doit également être mentionné comme enregistreur.

Transport

29. A quelle distance (du domicile du ménage) se trouve la gare de chemin de fer voyageurs ou le point d'arrêt de chemin de fer le plus proche ?

- |                          |                          |   |
|--------------------------|--------------------------|---|
| - à moins de 1 km        | <input type="checkbox"/> | 1 |
| - de 1 à moins de 3 km   | <input type="checkbox"/> | 2 |
| - de 3 à moins de 5 km   | <input type="checkbox"/> | 3 |
| - de 5 à moins de 10 km  | <input type="checkbox"/> | 4 |
| - de 10 à moins de 20 km | <input type="checkbox"/> | 5 |
| - de 20 à moins de 30 km | <input type="checkbox"/> | 6 |
| - de 30 km et plus       | <input type="checkbox"/> | 7 |
| - ne sait pas            | <input type="checkbox"/> | 9 |

30. A combien de minutes à pied (1) (du domicile du ménage) se trouve l'arrêt de transport public le plus proche (train excepté) ?

- |                               |                          |   |
|-------------------------------|--------------------------|---|
| - à moins de 5 minutes        | <input type="checkbox"/> | 1 |
| - de 5 à moins de 10 minutes  | <input type="checkbox"/> | 2 |
| - de 10 à moins de 15 minutes | <input type="checkbox"/> | 3 |
| - de 15 à moins de 20 minutes | <input type="checkbox"/> | 4 |
| - de 20 à moins de 30 minutes | <input type="checkbox"/> | 5 |
| - de 30 à moins de 45 minutes | <input type="checkbox"/> | 6 |
| - à 45 minutes ou plus        | <input type="checkbox"/> | 7 |
| - ne sait pas                 | <input type="checkbox"/> | 9 |

31. Combien de ligne d'autobus et/ou de tram disposent d'un arrêt dans un rayon de 10 minutes à pied (1) du domicile du ménage ?

Nombre de lignes 0 1 2 3 4 5 et + 1 ?

(entourez la réponse)

Véhicules automobiles ( à l'exclusion des véhicules utilisés à des fins professionnelles)

32. Quels sont les membres du ménage qui possèdent un permis de conduire pour voitures particulières ?

(Mentionnez les numéros des membres du ménage concernés; utilisez une position par membre du ménage)

  ,   ,   ,   ,   .

33. a) Le ménage possède-t-il une(ou plusieurs) voiture(s) ?

oui  1

non  2 *Vers question 36*

b) Si oui, combien ?   

c) Un (ou plusieurs) véhicule(s) est-il (sont-ils) utilisé(s) partiellement pour des déplacements en rapport avec l'activité professionnelle de membres du ménage ?

(les trajets entre le domicile et le lieu fixe de travail ne doivent pas être pris en considération ici).

oui  1

non  2

d) Si oui, estimez le nombre de kilomètres parcourus pour ces déplacements professionnels durant l'année d'enquête écoulée :

                   km

\* 34. Donnez pour chaque véhicule automobile possédé par le ménage durant l'enquête, les renseignements suivants :

- Je possède le véhicule depuis
- mois et année
- Compteur kilométrique
- au début de l'enquête ou au moment de l'achat pendant l'enquête
- à la fin de l'enquête ou au moment de la vente, perte, démolition du véhicule
- En cas de vente, perte ou démolition pendant l'enquête donnez le mois
- La voiture était au moment de son acquisition :
  - 1 = neuve                      2 = d'occasion
- Puissance fiscale

\* 35. Utilisation des véhicules

- a) Qui utilise (utilisait) principalement la voiture comme :
- conducteur principal
  - second conducteur

**Codes :**

Chef de ménage = code 1      ascendant = code 4  
 Conjoint, épouse = code 2    autre apparenté = code 5  
 fils, fille = code 3          autre = code 6

b) A quel usage est principalement affecté le véhicule ?  
 (montrer fiche 1)

- utilisation principale
- utilisation secondaire

**Codes :**

1 = Pour les trajets domicile - lieu de travail, y compris les trajets domicile - point d'arrêt d'un autre moyen de transport (par exemple gare)  
 2 = Pour déplacements professionnels (autres que 1)  
 3 = Pour le transport des enfants (vers l'école - la crèche)  
 4 = Pour les loisirs (du soir, des week-ends, des vacances annuelles,...)  
 5 = Pour les achats du ménage  
 Non repris sur la fiche 1  
 6 = Pour diverses activités non mentionnées ci-dessus

1ère voiture	2ème voiture	3ème voiture
1	2	3
_  19  _	_  19  _	_  19  _
_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
_ _	_ _	_ _
_	_	_
_ _ _	_ _ _	_ _ _
_	_	_
_ _ _	_ _ _	_ _ _
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_
_	_	_

## \*36. Uniquement pour les ménages d'indépendants qui ont complété des carnets bleus

A la page 25 du livret d'instructions il vous a été demandé de compléter la situation des éléments repris dans le tableau ci-dessous; nous vous demandons de fournir ici la différence entre : la colonne 1 "situation au début de l'enquête" et la colonne 2 "situation à la fin de l'enquête".

	Différence (colonne 1 - colonne 2 = colonne 3 page 25 du livret d'instructions)	Remarques éventuelles
1. Encaisse du ménage et de l'entreprise		
a) en argent belge . . . . .	<input type="text"/> F	<input type="text"/>
b) en monnaies étrangères (employez une ligne par unité monétaire et spécifiez celle-ci). . . . .	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
2. Comptes à vue du ménage et de l'entreprise (comptes chèques postaux - comptes en banque - autres comptes à vue)		
a) en argent belge (pour l'ensemble des comptes à vue) . .	<input type="text"/> F	<input type="text"/>
b) en monnaies étrangères (employez une ligne par unité monétaire et spécifiez celle-ci). . . . .	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
3. Montants encore dus par les clients. . . . .	<input type="text"/> F	<input type="text"/>
4. Sommes encore dues aux fournisseurs des biens dont l'achat ne doit pas être noté dans le carnet de ménage . . . . .	<input type="text"/> F	<input type="text"/>
5. Montants éventuellement encore dus à la Sécurité sociale et dont l'échéance est déjà passée . . . . .	<input type="text"/> F	<input type="text"/>
6. Sommes éventuellement encore dues à l'Administration de la T.V.A. et dont l'échéance est déjà passée. . . . .	<input type="text"/> F	<input type="text"/>

Ménages avec enfants à charge : questions 37 à 42 incluse.

37. Combien d'enfants de votre ménage fréquentent au moins 1 fois par semaine des plaines de jeux publiques ?

\_\_\_\_\_

38. Combien d'enfants de votre ménage sont gardés au moins 2 fois par semaine :

a. dans une crèche ou garderie ? \_\_\_\_\_

b. par une personne privée ? \_\_\_\_\_

39. Combien d'enfants de votre ménage ont fait un séjour, durant l'année écoulée, dans une colonie de vacances ou une auberge de jeunesse ?

\_\_\_\_\_

Allocations familiales

40. *uniquement si le chef de ménage ayant droit aux allocations familiales est en période d'incapacité de travail primaire*

Depuis combien de temps l'ayant droit aux allocations familiales est-il en situation d'incapacité de travail ?  
(Note : ayant droit = la personne dont le travail - ou la situation assimilée - est source du droit aux allocations familiales ; habituellement donc le père)

moins de 6 mois  1

6 mois ou plus  2

41. *uniquement si l'ayant droit est invalide*

L'ayant droit reçoit-il une prime pour invalides, sur la base d'une invalidité permanente de 65 % au moins ?

oui  1

non  2

42. *uniquement s'il y a des enfants handicapés*

Veillez indiquer, pour chaque enfant handicapé de votre ménage, s'il donne droit à :

- des allocations familiales

- une allocation supplémentaire pour enfants handicapés

*mettez une croix dans les cases pour les ayants droit*

Numéro d'ordre du membre du ménage (enfant handicapé)	Allocations	Allocation supplémentaire
a) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Divers

43. *uniquement pour ménages comprenant des personnes âgées*

Combien de personnes de votre ménage fréquentent au moins 2 fois par mois un centre de loisirs pour gens du troisième âge ?

\_\_\_\_\_

44. Combien de personnes de votre ménage font usage au moins 2 fois par mois de bains publics ?

\_\_\_\_\_

45. A quel(s) membre(s) du ménage cette interview a-t-elle été soumise ?  
(numéro d'ordre du membre du ménage)

\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_



## 8. QUESTIONNAIRE D - PERSONNES ; SITUATION EN FIN D'ENQUÊTE

### Contenu

- changements et adaptations intervenus dans le ménage
- formation de chaque membre du ménage
- par membre du ménage : utilisation des prestations sociales, des équipements culturels et des transports publics
- avantages en nature

### Date

Immédiatement après la période de référence, ensemble avec le questionnaire C.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Statistiques sociales  
Rue de Louvain 44 - 1000 BRUXELLES  
Tél. 02/513.78.40

ENQUÊTE SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES 1978-1979  
QUESTIONNAIRE D - PERSONNES - SITUATION EN FIN D'ENQUÊTE

Numéro de ménage   
Numéro d'enquêteur   
Commune

A l'enquêteur:

- l'enquêteur complètera entièrement lui-même le questionnaire par interview
- pour enregistrer les réponses aux questions, il convient soit de faire une croix dans la case adéquate, soit de compléter avec des chiffres (code, année, etc.), ou en fournissant une description
- les remarques aux enquêteurs sont imprimées avec ce type de caractères
- en principe, toutes les questions doivent être posées sauf lorsque, dans certains cas, des indications vous permettent de sauter une ou plusieurs questions
- un \* placé devant une question renvoie à des instructions spéciales
- les cases en pointillés sont réservées à l'administration.

Il est très important de mentionner les numéros exacts des membres du ménage en répondant à ce formulaire.

Composition du ménage - adaptations

- \* 1. Y-a-t-il eu dans le courant de l'enquête des modifications aux caractéristiques mentionnées sur le formulaire ci-joint "Composition du ménage" ? Vérifiez la situation décrite sur ce document, laquelle correspond au début de l'enquête

oui  1  
non  2

Si oui, notez clairement les éléments nouveaux sur le formulaire joint.  
Inscrivez dans la colonne "remarques" à quelle période correspond ce changement et éventuellement les causes de celui-ci. Ne modifiez pas les numéros initialement attribués aux membres du ménage.

Remarques spéciales du secrétariat qui demandent des éclaircissements : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Formation et activité

\* 2. Complétez pour chaque membre du ménage une ligne dans le tableau ci-après.

Numéro du membre du ménage (entourez le numéro d'ordre utilisé)	Niveau d'instruction (description précise)	Code I.N.S.	Si au travail actuellement: secteur	Si anciennement actif :			A bénéficié au cours de l'année écoulée de cours de formation professionnelle via l'ONEM ?	Si oui à la ccl. 7 quelle formation ? (description)	Code I.N.S.
				Pourquoi plus actuellement ? (raison de l'arrêt)	A travaillé jusqu'en quelle année ?	Secteur du dernier emploi exercé			
1	2		3	4	5	6	7	8	
1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<u>Pour les écoliers, étudiants :</u> année + orientation (ex 1 : jardin d'enfant ex 2 : 2ème année A3 métal)			1 = privé 2 = public	1 = chômage 2 = pension 3 = ménagère 4 = maladie 5 = handicapé 6 = étudiant 7 = service militaire 8 = autre	1 = privé 2 = public	1 = oui 2 = non			
<u>Pour ceux qui ont terminé leurs études :</u> dernier diplôme obtenu ou diplôme le plus important									

3. Complétez pour chaque membre du ménage une ligne du tableau suivant.

Numéro d'ordre du membre du ménage (entourez le numéro d'ordre utilisé)	a) Suit des cours du soir ou du week-end ? (à l'exclusion des écoles privées)	Si oui, quels cours ?	Code I.N.S.	b) Les membres du ménage font-ils usage des institutions suivantes ?					
				Bibliothèques publiques	Services publics de prêt de disques	Institutions sportives publiques		Musées, théâtres, concerts, ballets, opéras, représentations ou expositions d'art	
						En activités scolaires	Autrement	En activités scolaires	Autrement
1	2	3		4	5	6	7	8	9
1	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
2	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
3	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
4	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
5	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
6	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
7	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
8	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
9	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
10	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
11	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
12	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
13	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
14	<input type="checkbox"/>	_____	_____	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
1 = oui 2 = non		Echelle de fréquence : 0 = jamais . 1 = au moins une fois par an 2 = au moins une fois par mois 3 = au moins une fois par semaine 4 = chaque jour  N'entourez que la fréquence la plus élevée.							

4. Mentionnez dans la colonne 1 ci-dessous les numéros d'ordre exacts des membres du ménage qui vont encore à l'école (1) et complétez ensuite une ligne par personne.

Numéro d'ordre des membres du ménage qui vont encore à l'école	Type d'institution d'enseignement	Bourses d'étude octroyées par le Ministère de l'Education nationale et de la Culture(2)			Autres avantages scolaires		Prix d'un repas chaud à l'école (si code 3 ou 4)
		a sollicité une bourse d'études pour l'année scolaire écoulée	a obtenu une bourse d'études pour l'année scolaire écoulée	Si oui (à la colonne 4), montant annuel de la bourse	utilise le transport organisé par l'école	prend des repas chauds à l'école	
1	2	3	4	5	6	7	8
a _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
b _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
c _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
d _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
e _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
f _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
g _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
h _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
i _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
j _____	_____	_____	_____	_____ F	0 3 4	0 3 4	_____ F
1 = Etat 2 = Province 3 = Commune 4 = Libre 5 = Privé		1 = oui 2 = non	1 = oui 2 = non		Echelle de fréquence ; 0 = jamais 3 = au moins une fois par semaine 4 = quotidiennement N'entourez que la fréquence la plus élevée		

(1) : Par membres du ménage qui vont encore à l'école on entend tous les membres du ménage qui suivent des cours du jour de plein exercice, donc également les instituts, écoles supérieures, universités, etc.

(2) : Les bourses d'études octroyées par des instances autres que le Ministère de l'Education nationale et de la Culture française ou néerlandaise ne peuvent pas être prises en considération ici.

- \*5. Exclusivement pour chacun des membres du ménage qui utilise les transports en commun, (tram, autobus, métro, train), il convient de répondre aux questions, ci-après, en remplissant avec les codes adéquats une ligne par personne concernée.

Quels sont les moyens et titres de transport habituellement utilisés pour :

Numéro d'ordre du membre du ménage concerné	a. les trajets du domicile au lieu fixe de travail (ou à l'école) :						b. les trajets autres que les déplacements du domi- cile au lieu fixe de travail (ou à l'école) :						
	Train (1)		Autobus vicinaux (1)		Transports urbains (dont métro) (1)		Train (1)		Autobus vicinaux (1)		Transports urbains (dont métro) (1)		
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
a	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
j	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
k	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Il convient de remplir la colonne A avec les codes ci-dessous. La colonne B seulement lorsque les codes 2, 4 et 8 ont été mentionnés en colonne A.

Codes à utiliser pour la colonne A :

1. N'utilise pas ce moyen
2. Gratuité (colonne B à remplir)
3. Billet à tarif plein
4. Billet à tarif réduit (colonne B à remplir)
5. Abonnement social ou carte hebdomadaire (réservée à certaines catégories de salariés et appointés)
6. Abonnement ordinaire ou de réseau
7. Abonnement scolaire ordinaire
8. Abonnement scolaire avec réduction (colonne B à remplir)
9. Cartes à voyages multiples

Codes à utiliser pour la colonne B :

1. Veuves - invalides - pensionnés - orphelins (V.I.P.G.)
2. Famille nombreuse
3. Handicapé physique
4. Age
5. Raisons patriotiques
6. Avantages liés à la profession actuelle ou passée
7. Avantages liés à la profession actuelle ou passée d'un autre membre du ménage
8. Carte de réduction de 50 %
9. Autres

6. Pour chacun des membres du ménage qui n'exerce pas son activité à son domicile et qui se rend à un lieu fixe de travail (ou à l'école ou qui commence à travailler à partir d'un endroit fixe déterminé), il convient de répondre aux questions 6 a et 6 b, ci-après, en remplissant avec les codes adéquats une ligne par personne concernée.

\* 6 a.

	Numéro d'ordre du membre du ménage concerné	La personne concernée fait-elle chaque jour ouvrable le trajet entre son domicile et le lieu fixe de travail (ou l'école) ?	Quelle est la distance en Km entre le domicile et le lieu fixe de travail (ou l'école) ?	Par quel moyen de transport la plus longue partie du trajet est-elle faite ?	Si code 6 à la colonne précédente, le conducteur dispose-t-il d'un emplacement de parking gratuit à son lieu fixe de travail ou à moins de 5 minutes de ce lieu fixe ?
	1	2	3	4	5
a	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
j	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
k	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
l	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
n	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
o	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
p	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
q	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
r	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
s	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
t	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
u	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
w	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
y	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
z	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<p>Oui, moins de 4 jours par semaine = code 1</p> <p>Oui, 4 jours par semaine = code 2</p> <p>Oui, 5 jours par semaine = code 3</p> <p>Oui, 6 jour par semaine = code 4</p> <p>Non = code 5</p>	<p>Moins de 2,5 Km = code 1</p> <p>2,5 à moins de 5 Km = code 2</p> <p>5 à moins de 10 Km = code 3</p> <p>10 à moins de 20 Km = code 4</p> <p>20 à moins de 30 Km = code 5</p> <p>30 à moins de 50 Km = code 6</p> <p>50 à moins de 70 Km = code 7</p> <p>70 Km et plus = code 8</p>	<p>- Train = code 1</p> <p>- Autobus vicinaux = code 2</p> <p>- Transports urbains (dont métro) = code 3</p> <p>- Transport organisé par l'employeur ou par l'établissement scolaire = code 4</p> <p>- Transport par service spécial d'autobus (publics et/ou affermés) = code 5</p> <p>- Voiture particulière, comme conducteur = code 6</p> <p>- Voiture particulière comme passager = code 7</p> <p>- Motocyclette, scooter, bicyclette, vélomoteur = code 8</p> <p>- Aucun (uniquement à pied) = code 9</p>	<p>Oui = code 1</p> <p>Non = code 2</p>

\* 6 b.

Numéro d'ordre du membre du ménage concerné	Pour les transports utilisés, caractérisés par les codes ci-dessous, quel est le nombre de moyens de transports utilisés (changement de ligne, correspondances, etc.)	Quel est le temps habituel mis pour effectuer le trajet simple entre le domicile et le lieu fixe de travail (ou l'école) ?	L'employeur intervient-il dans les frais de déplacement entre le domicile et le lieu fixe de travail ?	L'activité principale est-elle exercée dans la commune de résidence du ménage ?
	6	7	8	9
a	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
j	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
k	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Codes caractérisant le mode de transport :</p> <p>1 = Train</p> <p>2 = Autobus vicinaux</p> <p>3 = Transports urbains (dont métro)</p> <p>4 = Transport organisé par l'employeur ou par l'établissement scolaire</p> <p>5 = Transport par service spécial d'autobus publics et/ou affermés</p> <p>6 = Voiture particulière, comme conducteur</p> <p>7 = Voiture particulière, comme passager</p> <p>8 = Motocyclette, scooter, bicyclette, vélomoteur</p> <p>9 = Aucun (uniquement à pied)</p>				
<p>Moins de 15' = code 1</p> <p>de 15' à moins de 30' = code 2</p> <p>de 30' à moins de 45' = code 3</p> <p>de 45' à moins de 1 h = code 4</p> <p>d'1 h à moins d'1h30 = code 5</p> <p>d'1h30 à moins de 2 h = code 6</p> <p>2 h et plus = code 7</p>				
<p>Oui, pour moins de la moitié = code 1</p> <p>Oui, pour la moitié = code 2</p> <p>Oui, pour plus de la moitié = code 3</p> <p>Oui, totalement = code 4</p> <p>Non = code 5</p>				
<p>Oui = code 1</p> <p>Non = code 2</p>				





\* 9. A-t-on fait usage des services suivants dans votre ménage (si oui, combien de fois) pendant les 12 mois écoulés ?

	Oui, fait usage : mettre une croix	Nombre de fois pour l'ensemble des membres du ménage
1) contrôle médical scolaire pour enfants	<input type="checkbox"/> 01	┌
2) services de santé, dispensaire (contrôle médical scolaire exclu dans les 2 cas) ou préventorium	<input type="checkbox"/> 02	┌
3) consultations prénatales ou de nourrissons (Oeuvre nationale de l'Enfance)	<input type="checkbox"/> 03	┌
4) examen préventif de la tuberculose ou du cancer (à la commune, à l'école ou au travail)	<input type="checkbox"/> 04	┌
5) Croix Jaune et Blanche ou autres similaires	<input type="checkbox"/> 05	┌
6) C.P.A.S. (anciennement C.A.P.)	<input type="checkbox"/> 06	┌

\* 10. Y-a-t-il dans votre ménage des personnes qui, au cours des 12 derniers mois, ont séjourné dans une des institutions suivantes ? Si oui, pendant combien de temps (pour l'ensemble des personnes) ?  
(On entend par séjour une période ininterrompue d'au moins 24 heures)

Indiquez également combien de personnes ont effectué un tel séjour.

	Oui, séjour (mettre une croix)	Nombre de jours (ensemble des personnes)	Nombre de personnes
1) hôpital	<input type="checkbox"/> 07	┌┌┌┌┌	┌
2) maternité (1)	<input type="checkbox"/> 08	┌┌┌┌┌	┌
3) sanatorium	<input type="checkbox"/> 09	┌┌┌┌┌	┌

(1) : Répondre "maternité" et non "hôpital" pour les accouchements. Si la réponse est positive à "séjour en maternité", ne considérer que la mère (et non le bébé) pour évaluer le nombre de jours et de personnes.

## 9. QUESTIONNAIRE E

### Contenu

Questions subjectives posées au ménage et relatives aux problèmes liés au budget.

### Date

Ce questionnaire a été envoyé aux ménages immédiatement après la période de référence et repris par l'enquêteur lors de son dernier passage.



ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MENAGES 1978 - 1979  
Questionnaire E (fin d'enquête)

Numéro du ménage :   
Numéro de l'enquêteur :   
Commune :

Note aux ménages :

*A la fin de l'enquête, nous vous saurions gré de vouloir bien répondre au questionnaire ci-après, en respectant l'ordre des questions. Ces questions doivent nous permettre de mieux connaître votre vue personnelle des problèmes propres à un budget de ménage semblable au vôtre.*

*Si quelque point du questionnaire vous paraît peu clair, attendez la visite de votre enquêteur pour y répondre. Ce dernier emportera le questionnaire E complété, lors de sa dernière visite à votre ménage.*

Merci d'avance.

- 
1. Selon vous, quel doit être le revenu minimum net mensuel, tout compris, pour qu'un ménage comme le vôtre (donc : même nombre de personnes, mêmes âges, même sexe) puisse arriver tout juste à "joindre les deux bouts" ?

F

2. Comment vous en tirez-vous avec votre revenu mensuel net, tout compris, tel qu'il est aujourd'hui ?

très  
difficilement    difficilement    plutôt  
difficilement    plutôt  
facilement    facilement    très  
facilement    facilement



5. Quand vous étiez encore chez vos parents, quelle était leur situation financière ?

très difficile	difficile	plutôt difficile	plutôt facile	facile	très facile
<input type="checkbox"/>					

6. Marquez d'une croix les affirmations qui vous paraissent correctes :

Du fait de ma collaboration à cette enquête sur les budgets des ménages ...

- |  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| - j'ai modifié mes habitudes de consommation                               | oui                      | non                      |
|  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | 1                        | 2                        |
| - j'ai une meilleure perception de ce que coûte mon ménage                 | oui                      | non                      |
|  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | 1                        | 2                        |
| - j'ai appris à mieux connaître les différences de prix entre les magasins | oui                      | non                      |
|  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | 1                        | 2                        |
| - j'ai pu mieux planifier mes dépenses pendant l'enquête                   | oui                      | non                      |
|  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | 1                        | 2                        |
| - j'ai pu épargner d'avantage  | oui                      | non                      |
|  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | 1                        | 2                        |

7. a) Avez-vous trouvé que la participation à cette enquête sur les budgets des ménages est une tâche trop difficile ou trop lourde ?

oui  1

non  2

b) Aviez-vous, avant cette enquête, l'habitude de noter les débours et éventuellement les recettes de votre ménage ?

oui  1

non  2

8. Les informations que vous avez fournies à l'I.N.S. pendant ces 12 derniers mois sont transposées par nos services en codes recettes et débours à partir desquels les résultats (des moyennes) sont calculés (prévu pour fin 1980).

Passé ce délai, il est possible de réaliser pour vous un condensé de votre budget annuel.

Désirez-vous obtenir un tel extrait de votre budget ?

oui  1

non  2

9. Remarques éventuelles du ménage concernant l'enquête sur les budgets des ménages :

---



---



---



---



---

*Veillez, après l'avoir complété, remettre ce formulaire à votre enquêteur lors de sa dernière visite.*

*Nous vous remercions pour votre collaboration.*

A N N E X E S



## ANNEXE 1. - COMPOSITION DU REVENU DISPONIBLE

Structure de publication	Signe	Code de la recette	Code de la dépense	Détail de la rubrique
<b>1. REVENUS PROVENANT DE L'ACTIVITE (1) ECONOMIQUE</b>				
<b>11. Revenus en espèces de l'activité principale (1)</b>				
1. Salaires et traitements du chef de ménage	+	1101		Rémunération du membre du ménage n° 1
	-		940.1.02	Dépenses pour activité principale, non remboursables par l'employeur
2. Salaires et traitements du conjoint	+	1102		Rémunération du/de la partenaire
3. Salaires et traitements d'autres membres du ménage	+	{ 1103 à 1115		Rémunération par membre du ménage
4. Pécule de vacances	+	{ 1161 à 1175		Pécule de vacances par membre du ménage
5. Autres rémunérations du travail	+	{ 1121 à 1135		Autres rémunérations du travail et allocations bénévoles des entreprises par membres du ménage
	+	{ 1141 à 1155		Remboursements de frais de transport par l'employeur par membre du ménage
<b>12. Avantages en nature accordés par l'employeur (1)</b>				
1. Repas	+	6103		Repas (gratuits et à prix réduits) de l'employeur
2. Autres avantages	+	6101		Combustibles de l'employeur
	+	6102		Vêtements de travail de l'employeur
	+	6104		Logement, transport gratuit de l'employeur
	+	6105		Autre
<b>13. Revenus nets d'activités accessoires (1)</b>				
1. Agriculture, horticulture, élevage	+	6501		Autoconsommation de produits de la culture ou de l'élevage
	+	1202		Vente de produits de la culture ou de l'élevage
	-		940.2.01	Dépenses concernant la culture : achats de bêtes et de machines
	-		940.2.02	Dépenses pour la culture en tant qu'activité accessoire : achats d'autres produits
	-		940.2.04	Fermeages payés

(1) Le budget des ménages d'indépendants comporte une rubrique supplémentaire, qui vient en tête :

11. Revenus nets provenant de l'exercice d'une activité indépendante.

Par conséquent, les rubriques 11, 12 et 13 sont numérotées respectivement 12, 13 et 14.

Structure de publication	Signe	Code de la recette	Code de la dépense	Détail de la rubrique
2. Autres activités accessoires	+	1203		Allocations pour participation à l'enquête budgétaire
	+	1204		Autres activités accessoires
	+	5308		Sommes reçues pour usage en commun d'une voiture
	+	5309		Recettes pour repas à domicile (p.ex. en famille)
	+	5310		Recettes relatives à un hobby (collectionneur, prix sportifs, etc.)
	-		940.2.03	Dépenses relatives à d'autres activités accessoires
<b>2. REVENUS NETS PROVENANT DU PATRIMOINE</b>				
<b>21. Revenus nets des biens immobiliers</b>				
1. Revenus bruts en espèces	+	1301		Loyers perçus pour immeubles et matériel situés en Belgique
	+	1302		Loyers perçus pour immeubles et matériel situés à l'étranger
	+	1303		Fermages perçus pour propriétés situées en Belgique
	+	1304		Fermages perçus pour propriétés situées à l'étranger
2. Revenus bruts estimés du logement occupé par son propriétaire	+	6410		Valeur locative estimée de logement dont le ménage est propriétaire
3. A déduire : précompte immobilier	-		910.1.02	Précompte immobilier y compris amendes fiscales, payé par les propriétaires
4. A déduire : intérêts payés (1)	-		970.1.14	Intérêts compris dans le remboursement des emprunts pour l'acquisition de maisons et de terrains
5. A déduire : autres charges	-		960.2.04	Dépenses d'entretien et de réparation des habitations qui sont normalement à charge du propriétaire
	-		970.1.06	Frais d'administration d'assurance incendie et risques assimilés d'habitations dont le ménage est propriétaire
	-		910.1.07	Taxes communales sur des biens immeubles
<b>22. Revenus nets de biens mobiliers</b>				
1. Intérêts (intérêts reçus moins intérêts payés)	+	1401		Revenus d'intérêts
	-		960.1.03	Intérêts payés séparément (sauf ceux payés sur les emprunts pour biens immobiliers)
2. Participations aux bénéfices (dividendes, tantièmes, autres)	+	1402		Tantièmes
	+	1403		Dividendes
	+	1404		Autres participations aux bénéfices

(1) Il s'agit ici exclusivement des intérêts sur emprunts souscrits pour l'acquisition de biens immobiliers (maisons, terrains).

Structure de publication	Siègne	Code de la recette	Code de la dépense	Détail de la rubrique
<b>3. REVENUS PROVENANT DES ASSURANCES SOCIALES</b>				
<b>31. Pensions</b>				
1. Pensions de vieillesse, de retraite et de survie	+	21 n1 (n = 1..9)		Pensions de vieillesse, de retraite et de survie par membre du ménage
2. Pensions d'invalidité et autres pensions	+	21 n2 (n = 1..9)		Pension d'invalidité par membre du ménage
	+	21 n3 (n = 1..9)		Autres pensions par membre du ménage
3. Avantages en nature accordés aux pensionnés	+	6200		Avantages en nature accordés aux pensionnés
<b>32. Allocations de chômage</b>	+	4101 à 4115		Allocation de chômage par membre du ménage
<b>33. Indemnités pour incapacité de travail ou pour invalidité</b>	+	4201 à 4215		Indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité par membre du ménage
<b>34. Indemnités pour accident de travail</b>	+	4600		Indemnités pour accidents de travail (et maladies professionnelles)
<b>35. Allocations familiales et primes de naissance</b>	+	4400		Allocations familiales
	+	4300		Prime de naissance
<b>36. Versements et remboursements par la mutuelle</b>	+	4500		Mutuelles
<b>37. Autres transferts de revenus provenant du secteur public et de diverses institutions</b>	+	4701		Bourses d'études et de voyage
	+	4702		Indemnités de milice
	+	4703		Allocations émanant du C.P.A.S.
	+	4704		Autres allocations sociales et indemnités et allocations allouées par des services publics
	+	6300		Dons et secours particuliers en nature n'émanant ni de l'employeur ni d'autres ménages
<b>38. A déduire : dépenses concernant les assurances sociales</b>	-		920.1.01	Cotisations aux mutuelles
	-		920.1.02	Autres cotisations sociales (ex.: complément pension légale)
<b>4. AUTRES REVENUS TRANSFERES</b>				
<b>41. Transferts entre familles (rentes alimentaires et dons reçus moins ceux donnés)</b>	+	4901		Pensions alimentaires
	+	4902		Dons en espèces reçus d'autres ménages
	+	6420		Valeur locative estimée de logement habité gratuitement par le ménage, avantage accordé par d'autres ménages
	-		930.1.03	Dons à des personnes résidant en Belgique (pas aux institutions)
	-		930.1.04	Dons à des personnes résidant à l'étranger
	-		930.1.05	Pensions alimentaires

Structure de publication	Signe	Code de la recette	Code de la dépense	Détail de la rubrique
42. Assurances, à l'exclusion des assurances-vie				
1. Indemnités reçues en cas de sinistre	+	4801		Sommes versées par l'assurance responsabilité civile
	+	4802		Sommes versées par l'assurance personnelle accident-maladie
	+	4803		Sommes versées par l'assurance voyage et assurance-bagages
	+	4804		Sommes versées par l'assurance incendie et risques assimilés pour habitation
	+	4805		Sommes versées par l'assurance incendie pour mobilier
	+	4806		Sommes versées par l'assurance auto
	+	4807		Sommes versées par l'assurance pour autres moyens de transport
	+	4808		Sommes versées par l'assurance pour autres assurances (sans assurance-vie)
2. A déduire : montant net des primes d'assurance versées	-		970.1.02	Prime nette d'assurance responsabilité civile (autres que pour automobile mais inclus assurance incendie au risque du locataire) (63 %)
	-		970.1.03	Prime nette d'assurance personnelle accident et maladie (63 %)
	-		970.1.04	Prime nette d'assurance voyage et d'assurance bagages (63 %)
	-		970.1.05	Prime nette d'assurance incendie et risques assimilés d'habitations dont le ménage est propriétaire (35 %)
	-		970.1.07	Prime nette d'assurance mobilier contre incendie et autres risques (35 %)
	-		970.1.08	Prime nette d'assurance automobile (61 %)
	-		970.1.09	Prime nette d'assurance autres véhicules (60 %)
	-		970.1.16	Prime nette d'autres assurances (63 %)
43. Autres revenus transférés	+	4903		Indemnités en cas de grèves et autres indemnités versées par les syndicats
	+	4904		Profits réalisés aux pronostics de football
	+	4905		Profits réalisés aux loteries et loto
	+	4906		Profits réalisés à d'autres jeux et paris
	+	5311		Autres recettes
	-		930.1.01	Dépenses relatives au culte
	-		930.1.02	Dons aux institutions de bienfaisance
	-		930.2.01	Cotisations aux organisations syndicales
	-		930.2.02	Cotisations aux partis politiques, organisations philosophiques et culturelles
	-		930.2.03	Cotisations aux organisations sportives
	-		970.1.10	Mises aux pronostics de football (52 %)
	-		970.1.11	Mises aux loteries, loto (81 %)
	-		970.1.12	Mises aux jeux et paris (86 %)

Structure de publication	Signe	Code de la recette	Code de la dépense	Détail de la rubrique
<u>5. REVENUS DES MEMBRES DU MENAGE QUI NE CEDENT A LA COMMUNAUTE QU'UNE PARTIE DE CES REVENUS</u>				
51. Revenus cédés	+	3101 à 3115		Contributions par membre du ménage (dans les carnets de ménage)
52. Revenus conservés (estimation)	+	3100		Partie estimée des revenus des membres du ménage
<u>6. CHARGES RELATIVES AUX REVENUS</u>				
61. Ajustement d'impôts sur le revenu				
1. Impôts supplémentaires à payer	-		910.1.01	Impôts sur le revenu non prélevés à la source
2. Remboursement d'impôts	+	1500		Remboursements des contributions
62. Taxes de circulation				
	-		910.1.03	Taxe de circulation autos
	-		910.1.04	Taxe de circulation motos
	-		910.1.05	Taxe de circulation vélos
	-		910.1.06	Taxe de circulation caravanes et autres véhicules
63. Autres charges				
	-		910.1.08	Taxes sur les chiens
	-		910.1.09	Autres taxes communales (enlèvement des ordures ménagères, entretien des égouts, etc.)
	-		910.2.02	Amendes et contraventions pénales, frais de justice
	-		910.2.03	Redevances pour documents délivrées par les administrations publiques
<u>7. TOTAL DU REVENU DISPONIBLE</u>		6800		Revenu disponible



## ANNEXE 2. - COMPOSITION DE L'EPARGNE, OPERATIONS DE CAPITAL, OPERATIONS FINANCIERES ET DIVERS

Structure de publication	Code de la recette	Détail de la rubrique
<b>1. RECETTES</b>		
<b>11. Opérations de capital</b>		
11.1 Vente d'immeubles, de terrains et de bois	5101	Vente d'immeubles et de terrains bâtis
	5102	Vente de terrains et de bois
11.2 Primes à la construction et indemnités versées par les pouvoirs publics	5103	Primes à la construction, primes à l'isolation
	5104	Dédommagements versés par les services publics
11.3 Héritages en espèces (1)	5105	Héritages en espèces
11.4 Autres formes d'acquisition de patrimoine (1)	5107	Autres formes d'acquisition de patrimoine
<b>12. Opérations financières</b>		
12.1 Diminution de l'avoir en caisse et de l'avoir en compte (banques et chèques postaux)	6506	Diminution de l'encaisse (argent belge)
	6507	Diminution de l'encaisse (monnaies étrangères)
12.2 Prélèvements sur épargne	5206	Prélèvements sur épargne
12.3 Ventes de titres et d'or	5201	Ventes de bons de caisse, de bons d'épargne, de bons de capitalisation
	5202	Ventes d'obligations
	5203	Ventes d'actions
	5204	Ventes d'autres titres
	5205	Ventes d'or
	5209	Rentes viagères
12.4 Capitaux et rentes versées par des compagnies d'assurances	5207	Capitaux versés par les compagnies d'assurance-vie
	5208	Rentes versées par les compagnies d'assurance-vie y compris en monnaie étrangère
12.5 Remboursements par des tiers de sommes prêtées	5212	Remboursements par des tiers de sommes prêtées; y compris en monnaie étrangère
12.6 Montants restant à payer pour des achats à tempérament faits au cours de l'enquête	6502	Montants restant à payer pour des achats à tempérament conclus pendant l'enquête
12.7 Emprunts contractés en vue de l'acquisition de maisons et de terrains	5210	Emprunts pour l'acquisition de maisons ou de terrains
12.8 Dettes et emprunts contractés à d'autres fins (1)	5211	Emprunts pour d'autres usages (à l'exception du crédit); y compris en monnaie étrangère
<b>13. Divers</b>		
	5302	Remboursements de consignes et autres cautions
	5303	Remboursements par l'employeur de frais (ex. frais de voyage et de séjour autres que le trajet habituel)
	5304	Remboursements par des tiers de frais effectués pour le compte de ceux-ci
	5307	Argent trouvé

(1) Quelques rubriques énumérées sous I. 3.3. sont venues s'ajouter au budget des ménages d'indépendants. Par conséquent, les rubriques 11.3, 11.4 et 12.8 sont numérotées respectivement 11.4, 11.5 et 12.11.

Structure de publication	Code de la dépense	Détail de la rubrique
<b>2. DEPENSES</b>		
<b>21. Opérations de capital</b>		
21.1 Acquisition d'immeubles, terrains et bois	950.1.01	Acquisition de bâtiments et de terrains bâtis (argent belge)
	950.1.02	Acquisition de bâtiments et de terrains bâtis (monnaie étrangère)
	950.1.04	Achat de terrains et bois (argent belge)
	950.1.05	Achat de terrains et bois (monnaie étrangère)
21.2 Grandes réparations de bâtiment	950.1.03	Frais importants pour transformation ou répar. d'immeubles
21.3 Droits de succession et droits sur donations (2)	910.2.01	Droits de succession et droits sur donations
<b>22. Opérations financières</b>		
22.1 Accroissement des avoirs en caisse et en compte (banques et chèques postaux)	970.2.01	Accroissement de l'encaisse et des avoirs en banques, au C.C.P. et autres comptes à vue en argent belge
	970.2.02	Accroissement de l'encaisse et des avoirs aux comptes à vue en monnaie étrangère
22.2 Versements sur livrets d'épargne	950.2.01	Versements sur livrets d'épargne, carnets de dépôts, comptes à terme (argent belge)
	950.2.02	Versements sur livrets d'épargne, carnets de dépôts, comptes à terme (monnaie étrangère)
22.3 Achats de titres et d'or	950.2.03	Achat de bons de capitalisation, de bons de caisse et de bons de croissance (argent belge)
	950.2.04	Achat de bons de capitalisation, de bons de caisse et de bons de croissance (monnaie étrangère)
	950.2.05	Achat d'obligations (argent belge)
	950.2.06	Achat d'obligations (monnaie étrangère)
	950.2.07	Achat d'actions (argent belge)
	950.2.08	Achat d'actions (monnaie étrangère)
	950.2.09	Formules mixtes de placements ex. Fonds d'inves. (argent belge)
	950.2.10	Formules mixtes de placements ex. Fonds d'inves. (monnaie étrangère)
	950.2.11	Achat d'or (argent belge)
	950.2.12	Achat d'or (monnaie étrangère)
	960.1.05	Rentes viagères
22.4 Prime nette d'assurance-vie	970.1.01	Prime nette d'assurance vie (80 %)
22.5 Emprunts accordés à des tiers	960.1.04	Emprunts accordés à des tiers
22.6 Remboursement de crédits pour achats à tempérament (concerne les achats avant l'enquête)	970.1.15	Remboursement des crédits pour achats à tempér. concernant les achats avant enquête
22.7 Amortissement d'emprunts contractés pour l'acquisition de biens immobiliers	970.1.13	Amortissement du capital, compris dans le remboursement des emprunts pour l'acquisition de maisons et de terrains
22.8 Amortissement d'autres dettes (2)	960.1.02	Remboursements d'autres dettes, emprunts personnels et similaires
<b>23. Divers</b>	960.2.02	Dépenses pour verres consignés
	940.1.01	Dépenses pour activ. princ. remb. par l'employeur
	960.2.03	Dépenses remb. par des tiers, excepté l'employeur
	930.1.08	Perte ou vol d'argent
<b>3. TOTAL EPARGNE (+) OU DESEPARGNE (-)</b> (Total 2 moins total 1)	970.3.02 ou 6700 (code recette)	Epargne (si le total 2 moins le total 1 est positif) Désépargne (si le total 2 moins le total 1 est négatif)

(2) Quelques rubriques énumérées sous I.33. sont venues s'ajouter au budget des ménages d'indépendants.  
Par conséquent, les rubriques 21.3 et 22.8 sont numérotées respectivement 21.4 et 22.11

### ANNEXE 3 : LA SITUATION ECONOMIQUE ET CLIMATOLOGIQUE PENDANT LA PERIODE DE L'ENQUETE

#### 1. La situation économique pendant la période d'enquête

Au cours du troisième trimestre de 1978, la conjoncture économique européenne s'améliorait suite à la reprise de la demande intérieure notamment en République fédérale d'Allemagne et prenait à partir de septembre une allure plus nette. Le redressement s'est ralenti quelque peu durant les deux trimestres suivants, mais s'accélérait à nouveau par la suite.

Le redressement qui s'est tout d'abord manifesté dans la production des matières premières et des biens intermédiaires s'est étendu au cours des premiers mois de 1979 progressivement à presque tous les secteurs. La seule exception a été le secteur de la construction qui eut fort à souffrir d'un hiver exceptionnellement rigoureux. Dans le courant de l'année 1979, la croissance s'est cependant affaiblie dans les secteurs qui avaient été les premiers concernés par la reprise, tandis que l'amélioration se poursuivait dans la production de biens d'investissement et de biens de consommation durables. Pour l'ensemble de l'année 1979, l'indice de la production industrielle (construction exclue) a dépassé de 4 % celui enregistré l'année précédente, qui avait lui-même augmenté de 1,8 %. La croissance réelle du produit national brut a été de 2,1 % en 1979 (3,0 % en 1978 et 0,7 % en 1977).

Le revenu national net du coût des facteurs a enregistré une augmentation de 6,7 % par rapport à 1978. Le revenu provenant des salariés a cru de 6,6 % ce qui correspond à peu près à l'augmentation du revenu national net. La consommation privée accusait en 1979 une amélioration en termes réels de 4,6 % par rapport au niveau de 1978.

Au 31 décembre 1979, la Belgique comptait 9.855.000 habitants, soit 13.000 unités ou 1,32 ‰ de plus que l'année précédente. L'accroissement naturel a contribué pour 85 % à l'ensemble de la progression. Il a été le plus grand depuis 1972 et ne résulte pas uniquement d'un taux de mortalité plus faible, mais principalement d'un taux de natalité plus élevé (12,57 ‰ contre 12,39 ‰ en 1978).

Entre 1978 et 1979, la population active a augmenté de 1,2 % pour atteindre, en 1979, un total de 3.773.136 unités, le nombre de femmes au travail progressant de 28.884 unités et celui des hommes de 14.726 unités. Les coefficients par sexe dans le total du volume de l'emploi de 65,4 % d'hommes et 34,6 % de femmes en 1978 ont été modifiés légèrement à 65,0 % et 35,0 % en 1979.

Au 31 décembre 1979, le nombre d'assujettis à la sécurité sociale était de 3.007.153 contre 2.976.281 au 31 décembre 1978.

En dépit de l'activité industrielle accrue, le chômage complet a continué à s'étendre; fin septembre 1979, on enregistrait 6,9 % de chômeurs complets en plus qu'un an auparavant (soit 7 % de la population active totale). La moyenne journalière du nombre de chômeurs partiels a été de 36.985 unités en septembre 1979 contre 69.443 en 1978. Au cours des trois premiers trimestres de 1979, le Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises a enregistré 846 fermetures d'entreprises ce qui a entraîné une perte d'emploi pour 26.039 travailleurs.

Les données fournies par le Ministère de l'Emploi et du Travail et qui reposent sur des conventions collectives font apparaître une hausse de 7,0 % des salaires conventionnels des ouvriers de septembre 1978 à septembre 1979. Des données relatives aux conventions collectives pour les employés, il ressort que les traitements se sont accrus dans une moindre mesure que les gains des ouvriers : 6,6 % de septembre 1978 à septembre 1979. Entre octobre 1978 et octobre 1979, les gains bruts par heure prestée des ouvriers et les traitements mensuels bruts des employés dans l'industrie ont augmenté respectivement de 7,9 % et de 7,5 %.

Compte tenu de la progression de l'indice des prix à la consommation pendant cette période, on peut estimer l'évolution réelle des rémunérations respectivement à 2,7 % et 2,3 %. La durée moyenne hebdomadaire du travail offerte pour les ouvriers de l'industrie était de 37,6 h. en octobre 1978 et de 38,1 en octobre 1979. Pour ces périodes, la durée moyenne hebdomadaire de travail par employé dans l'industrie est passée de 39,9 h à 39,6 h.

L'indice des prix à la consommation s'est établi, fin septembre 1979, à 134,74 points ce qui correspond à une hausse de 4,6 % par rapport à fin septembre 1978. Pour les différents indices partiels, on a enregistré de septembre 1978 à septembre 1979, les pourcentages de hausse suivants : produits alimentaires : + 0,4 %, produits non alimentaires : + 7,0 %, services : + 4,8 %, loyers : + 5,6 %. L'indice moyen pendant la période d'enquête (d'octobre 1978 à septembre 1979) atteignait 131,81 points. Au cours des 12 mois séparant septembre 1978 à septembre 1979, les prix de gros ont subi une progression de 6,5 %.

## 2. Éléments climatologiques de la période de l'enquête

Il n'est pas sans intérêt de présenter divers facteurs climatologiques qui au cours de la période d'enquête ont pu avoir quelque influence sur la consommation des ménages. Le tableau ci-après, présente des données établies par l'Institut royal météorologique de Belgique à Uccle (altitude : 100 mètres), d'octobre 1978 à septembre 1979.

	OCT. 1978	NOV. 1978	DEC. 1978	JANV. 1979	FEV. 1979	MARS 1979	AVRIL 1979	MAI 1979	JUIN 1979	JUIL. 1979	AOUT 1979	SEPT. 1979
<u>Température centigrade</u>												
Maximum moyen	15,6	10,1	6,3	0,2	3,1	8,9	12,9	17,6	21,2	22,1	21,6	20,3
Minimum moyen	8,0	3,1	0,8	-5,3	-2,0	1,9	4,5	7,6	11,1	12,1	11,6	9,7
Moyenne	11,5	6,1	3,3	-2,4	0,4	5,2	8,4	12,6	15,7	16,9	16,2	14,5
Maximum absolu	24,4	15,0	15,0	4,6	8,9	14,6	22,5	28,5	28,2	30,0	27,5	29,4
Minimum absolu	1,2	-5,0	-13,7	-14,5	-7,6	-2,3	-1,4	-0,7	6,5	7,7	7,0	2,4
<u>Nombre de jours de :</u>												
Forte chaleur	(25° et plus	-	-	-	-	-	-	4	3	5	5	-
	(30° et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gelée : 0° minimum	-	8	15	29	21	9	3	1	-	-	-	-
Forte gelée	(- 5° et au-dessous	-	1	3	13	5	-	-	-	-	-	-
	(- 10° "	-	-	1	6	-	-	-	-	-	-	-
	(- 15° "	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Nombre de jours :</u>												
où l'on a recueilli de l'eau (1)	10	14	20	19	13	28	24	23	17	16	20	11
de pluie (2)	10	11	18	13	10	28	21	23	17	14	17	6
de neige (3)	-	4	2	10	7	6	-	3	-	-	-	-
de grêle	-	-	1	-	-	1	-	4	1	-	1	-
Quantité d'eau tombée (mm)	26,0	30,2	107,5	68,1	46,7	130,7	68,0	60,7	67,0	19,0	67,0	6,6
Nombre mensuel d'heures de soleil	106	107	50	59	48	90	110	198	161	130	161	176

(1) Les jours où l'on recueille de l'eau sont ceux où le pluviomètre marque au moins omml.

(2) Nombre de jours avec chute de pluie ou de bruine.

(3) Nombre de jours avec chute de neige, de grésil ou de neige roulée.

## ANNEXE 4.- REPARTITION REGIONALE DES MENAGES AU COURS DE DIVERS STADES DE L'ECHANTILLONNAGE

## FLANDRE

Ménages de	Univers (1)		Objectif		Echantillon initial		Echantillon final		Propension à la collaboration
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Ouvriers	524 520	29	305	19	1 143	21	328	24	28,7
Employés	462 128	26	294	19	651	12	307	22	47,2
Indépendants	218 992	12	513	32	1 737	33	412	29	23,7
Inactifs (2)	602 918	33	478	30	1 838	34	350	25	19,0
<i>TOTAL</i>	<i>1 808 557</i>	<i>100</i>	<i>1 590</i>	<i>100</i>	<i>5 369</i>	<i>100</i>	<i>1 397</i>	<i>100</i>	<i>26,0</i>

## WALLONIE

Ménages de	Univers (1)		Objectif		Echantillon initial		Echantillon final		Propension à la collaboration
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Ouvriers	274 774	25	162	16	603	18	142	20	23,5
Employés	263 126	24	180	18	388	11	179	26	46,1
Indépendants	112 623	11	268	27	913	27	149	21	16,3
Inactifs (2)	437 034	40	393	39	1 507	44	232	33	15,4
<i>TOTAL</i>	<i>1 087 557</i>	<i>100</i>	<i>1 003</i>	<i>100</i>	<i>3 411</i>	<i>100</i>	<i>702</i>	<i>100</i>	<i>20,6</i>

## BRUXELLES

Ménages de	Univers (1)		Objectif		Echantillon initial		Echantillon final		Propension à la collaboration
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Ouvriers	75 105	18	51	13	259	11	40	11	15,4
Employés	137 629	34	118	29	395	17	113	33	28,6
Indépendants	42 214	10	94	23	860	37	88	26	10,2
Inactifs (2)	153 781	38	144	35	789	35	103	30	13,1
<i>TOTAL</i>	<i>408 730</i>	<i>100</i>	<i>407</i>	<i>100</i>	<i>2 303</i>	<i>100</i>	<i>344</i>	<i>100</i>	<i>14,9</i>

(1) Selon l'enquête socio-économique de 1977 (ménages privés).

(2) Chômeurs y compris.



ANNEXE 5.- REPARTITION DES MENAGES PAR REGION ET LE GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL AU COURS DE L'ENQUETE SUR LES BUDGETS  
DES MENAGES

Ménages de	Région flamande	Région wallonne	Région bruxelloise	Le Royaume
Ouvriers	312	142	41	495
Employés	324	191	111	626
Indépendants	401	150	74	625
- commerçants	191	58	44	293
- agriculteurs	120	49	0	169
- autres	90	43	30	163
Inactifs	357	240	100	697
<i>TOTAL</i>	<i>1 394</i>	<i>727</i>	<i>326</i>	<i>2 443</i>



## ANNEXE 6. - PUBLICATIONS CONTENANT LES RESULTATS DE QUELQUES ENQUETES SUR LES BUDGETS DES MENAGES REALISEES PRECEDEMMENT

	Prix de vente	
	en Belgique	à l'étranger
<b>I. 1961</b>		
1. Bulletin de statistique n° 7-8/1963 ou Etudes statistiques et économétriques n° 5	50 F 50 F	60 FB 60 FB
"Enquête sur les budgets des ménages - 1961 (I)"		
Définitions et description de la méthode suivie de l'enquête sur les budgets des ménages de 1961 auprès des ménages d'ouvriers, d'employés et d'inactifs; tableaux sur la structure du budget de quatre groupes de ménages d'ouvriers, de trois groupes de ménages d'employés et de trois groupes de ménages d'inactifs selon les classes de revenu.		
2. Bulletin de statistique n° 6/1964 ou Etudes statistiques et économétriques n° 7	50 F 50 F	60 FB 60 FB
"Enquête sur les budgets des ménages - 1961 (II)"		
Structure du budget de huit groupes de ménages d'ouvriers et de huit groupes de ménages d'employés selon la taille et le nombre de gagne-pain, ainsi que du budget d'isolés; structure des ménages par groupe social selon les régions linguistiques; étude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages 1961 : comparaison avec l'enquête de la C.E.E. sur l'emploi en 1960 et comparaison des revenus d'après l'enquête sur les budgets des ménages avec les données provenant de l'office national de Sécurité Sociale.		
3. Bulletin de statistique n° 11-12/1964 ou Etudes statistiques et économétriques n° 9	50 F 50 F	60 FB 60 FB
"Enquête sur les budgets des ménages - 1961 (III)"		
Structure du budget des ménages d'ouvriers, d'employés et des inactifs selon la classe d'importance des communes de résidence; structure du budget selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé, auprès de deux groupes de ménages d'ouvriers répartis par revenu annuel; structure du budget des ménages d'ouvriers, d'employés et des non-actifs selon le signe de l'épargne.		
* * *		
<b>II. 1973 - 1974</b>		
1. Bulletin de statistique n° 2/1975 ou Etudes statistiques n° 38	100 F 65 F	120 FB 80 FB
"Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (I)"		
Définitions et méthodes de l'enquête auprès des ménages d'ouvriers, d'employés et d'inactifs; tableaux sur la structure du budget des ménages d'ouvriers, d'employés et d'inactifs selon les classes de revenu; comparaison des résultats des enquêtes de 1961 et de 1973-1974.		

	Prix de vente	
	en Belgique	à l'étranger
2. Bulletin de statistique n° 7-8/1975 ou Etudes statistiques n° 41 "Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (II)" Tableaux sur la structure du budget des ménages d'ouvriers, d'employés et d'inactifs par région linguistique et commentaire succinct des résultats.	100 F 65 F	120 FB 80 FB
3. Bulletin de statistique n° 1/1976 ou Etudes statistiques n° 46 "Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (III)" Tableaux sur la structure du budget de huit groupes de ménages de salariés (ouvriers et employés) selon la taille du ménage et le nombre de gagne-pain, et budget d'hommes seuls ou de femmes seules.	100 F 65 F	120 FB 80 FB
4. Bulletin de statistique n° 10/1977 ou Etudes statistiques n° 50 "Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (IV)" Tableaux sur la structure du budget des ménages d'ouvriers, d'employés et d'inactifs, répartis selon le type de la commune de résidence; tableaux complémentaires d'après le nombre de gagne-pain et le nombre d'enfants à charge, en distinguant différentes classes de revenu.	100 F 120 F	120 FB 145 FB
5. Bulletin de statistique n° 11/1977 ou Etudes statistiques n° 50 "Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (IV)". Méthodes de l'enquête auprès des ménages d'indépendants; tableaux sur la structure du budget des ménages de commerçants (selon les classes de revenu), des ménages d'agriculteurs (selon les classes de revenu) et des ménages d'administrateurs"; tableaux sur la structure du budget des ménages de commerçants et d'agriculteurs pour deux régions; tableaux sur la structure du budget des ménages de commerçants et d'agriculteurs selon la taille du ménage.	100 F 120 F	120 FB 145 FB

\* \*

\*

Certains dépouillements spéciaux non publiés existent et peuvent être obtenus en s'adressant au service de l'enquête sur les budgets des ménages.

\* \*

\*

Toutes ces publications peuvent être consultées au siège de l'Institut national de Statistique, Rue de Louvain 44 à 1000 BRUXELLES

Les éditions encore disponibles peuvent être obtenues :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| 1. aux bureaux de vente de l'I.N.S., Rue de Louvain 44 à 1000 BRUXELLES | Tél. : 02/513.96.50 |
| Avenue des Alliés 14-18 - 6000 CHARLEROI                                | Tél. : 071/31.61.61 |
| Quai Marcellis 30 - 4020 LIEGE  | Tél. : 041/42.80.70 |

2. par virement ou versement préalable au C.C.P. n° 000-2005886-23 de l'I.N.S., Rue de Louvain 44 - 1000 BRUXELLES, en spécifiant exactement le titre de l'ouvrage désiré.

\* \*

\*

